



FRONTON

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Sommaire

- Contexte et Méthodologie
- Eléments de rétrospective 2020 - 2022
- Prospective 2023 – 2026
- Synthèse des éléments de prospective 2023 - 2026
- Synthèse et résultats
- Budget eau potable
- Budget assainissement collectif
- Budget photovoltaïque

Contexte et Méthodologie

Contexte macro-économiques 2022-2025

Les tensions sur les prix internationaux des matières premières se sont traduites par une inflation en augmentation continue sur l'année 2022, qui s'établirait à 6,0 % en moyenne annuelle. Celle-ci se maintiendrait au même niveau en moyenne annuelle en 2023, mais avec un pic au premier semestre 2023 puis une nette décrue ensuite. En 2024, l'inflation poursuivrait son repli, même si certains prix alimentaires mais aussi les prix des services, resteraient dynamiques. Fin 2024 et en 2025, l'inflation reviendrait vers la cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %.

La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022).

L'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué, et la croissance du PIB n'atteindrait que + 0,3 %. Une telle projection est entourée d'une incertitude toujours large, il n'est donc pas à exclure la possibilité d'une récession, qui serait cependant alors temporaire et limitée.

Une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, la phase de reprise s'amorcerait en 2024. Ce serait d'abord à un rythme modéré, de 1,2 % en moyenne annuelle. La dynamique de croissance se poursuivrait sur toute l'année 2025, avec une progression du PIB en moyenne annuelle de 1,8 %.

*projections économiques décembre 2022 BQ de FR

Un rebond de l'inflation française à prévoir jusqu'en 2024 pour l'évolution des bases fiscales

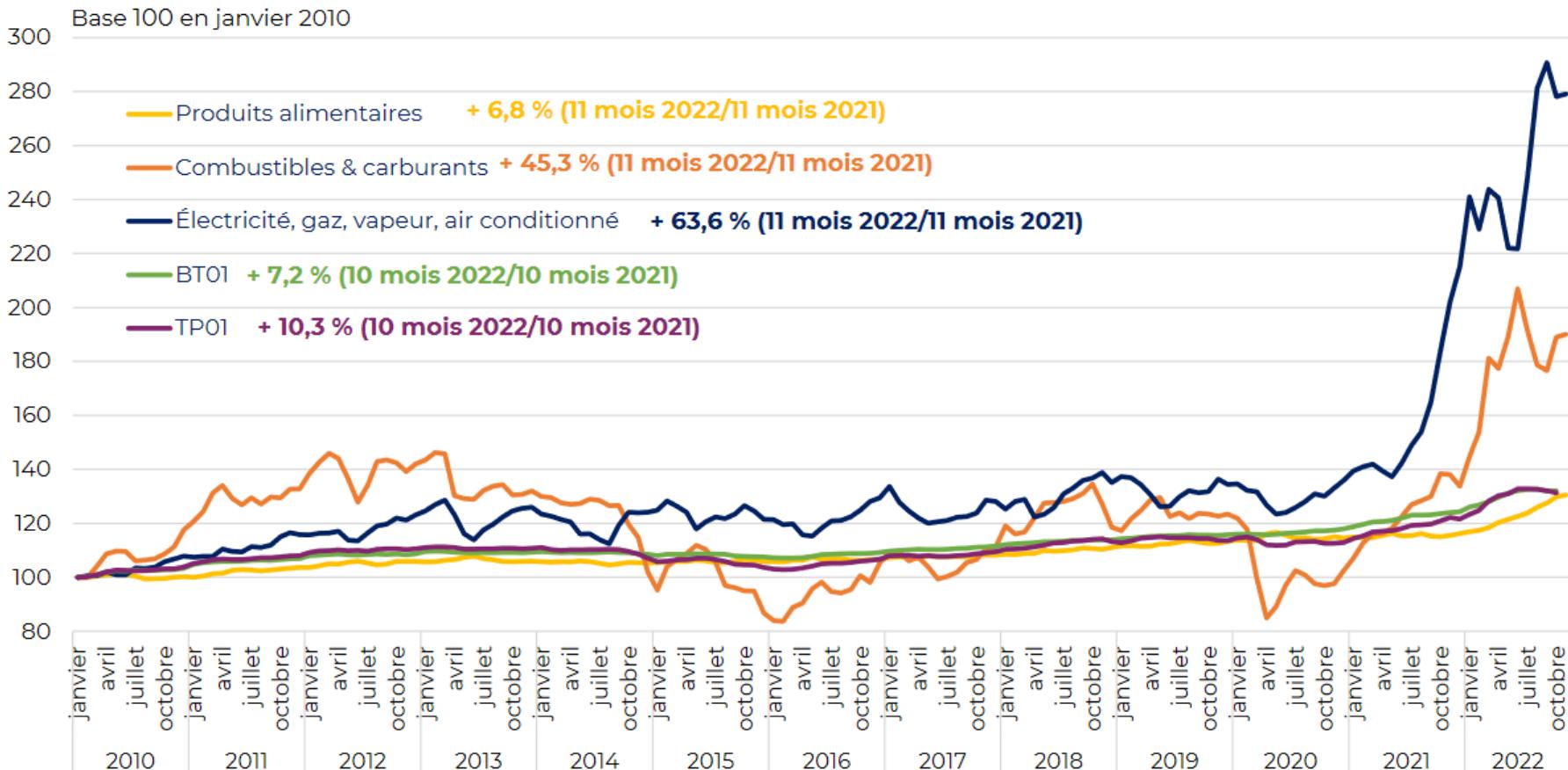


Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2022 étant de +7,1% par rapport à novembre 2021, le **coefficent légal appliqué sur les bases 2023 est donc de 1,071** (contre 1,034 en 2022). En 2023, l'inflation devrait s'élever aux alentours des 6% puis devrait fortement ralentir en 2024 en atteignant 2,5%.

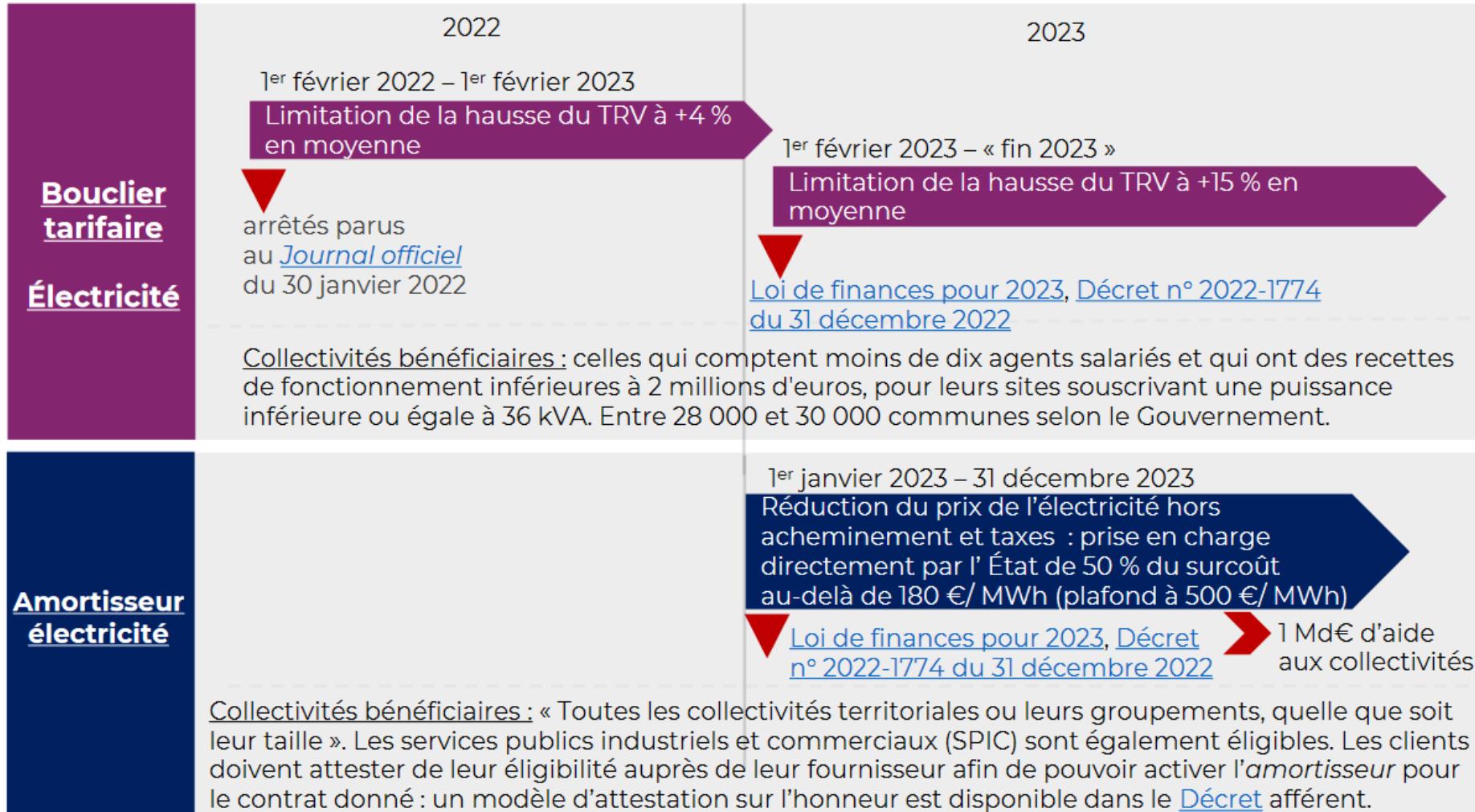
Les effets de l'inflation

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Les effets de l'inflation

Art. 113 et 181 : Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique



La commune a transmis l'attestation pour l'amortisseur sur les plus de 36 Kva

Contexte macro-économique

Taux de croissance du PIB (en volume)

- +2,7 % en 2022 contre 6,8 % en 2021 et -7,8 % en 2020
- +1,0% en 2023

Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

- 5,3% en 2022, contre 1,6 % en 2021 et 0,5 % en 2020
- 4,2% en 2023

Taux d'intérêt

- Une remontée rapide depuis le début de l'année 2022, des incertitudes sur l'efficacité des décisions de la Banque Centrale Européenne et donc sur les niveaux atteints en 2023

Déficit public

- 5,0 % du P.I.B. en 2022 après 6,4% en 2021 et 8,9 % en 2020
- 5,0% du PIB en 2023

Contexte macro-économique

Déficit public

- 5,0 % du P.I.B. en 2022 après 6,4% en 2021 et 8,9 % en 2020
- **5,0% du PIB en 2023**

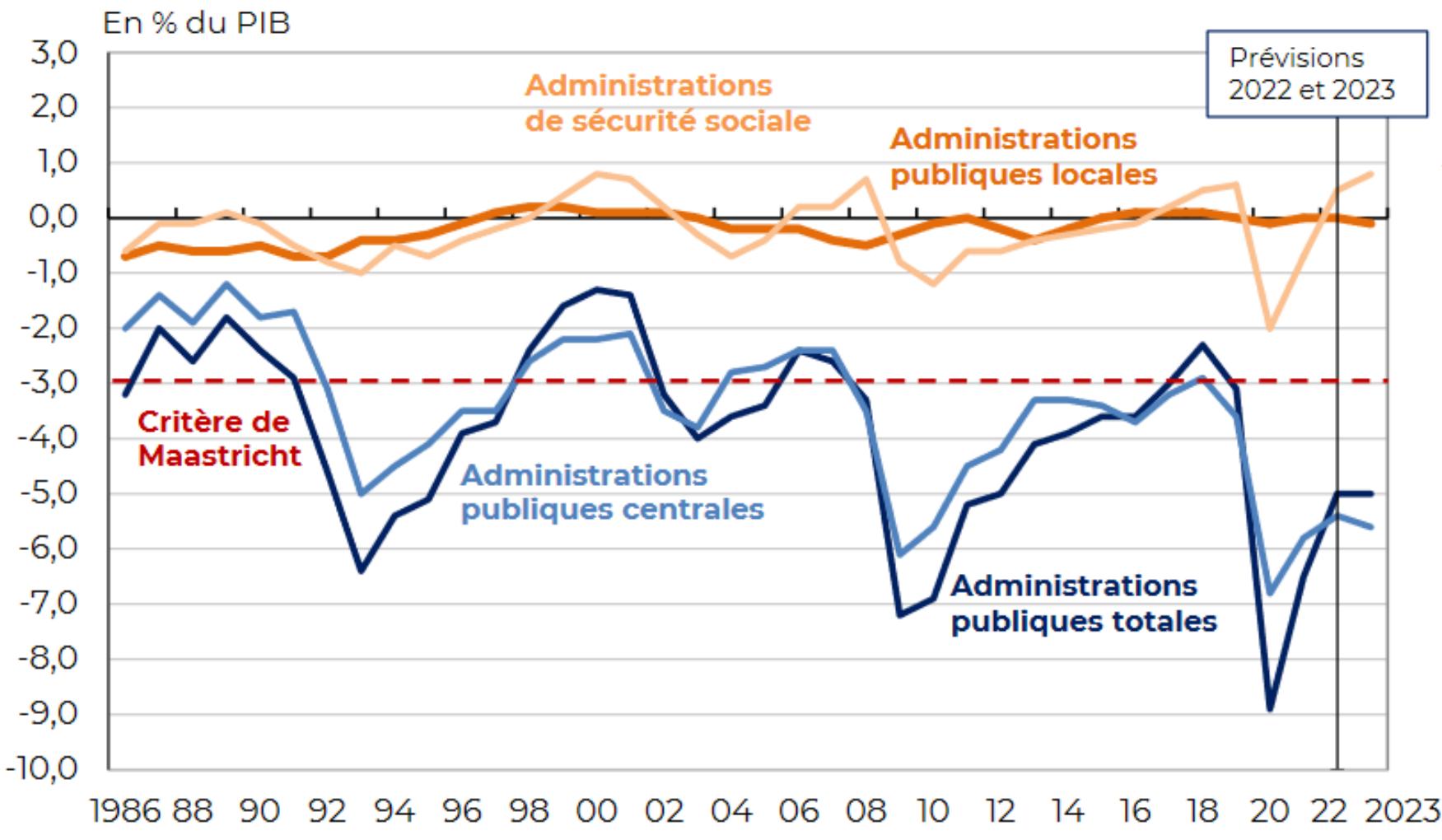
Le retour du déficit des finances publiques sous le seuil des 3% n'est prévu que pour 2027, dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 publiée en même temps que le projet de loi de finances pour 2023.

C'est ainsi que dans la loi de programmation des finances publiques, Le Gouvernement table sur la poursuite par les collectivités territoriales de la « maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement », avec une diminution en volume (hors inflation) puisque les dépenses des collectivités territoriales progresseraient de 0,5 point moins fortement que l'inflation.

Au niveau de l'investissement, le Gouvernement table sur une montée progressive du niveau des investissements des collectivités « avec un pic en 2025, puis un fort ralentissement en 2026 et en 2027, l'année des élections municipales et l'année qui suit ».

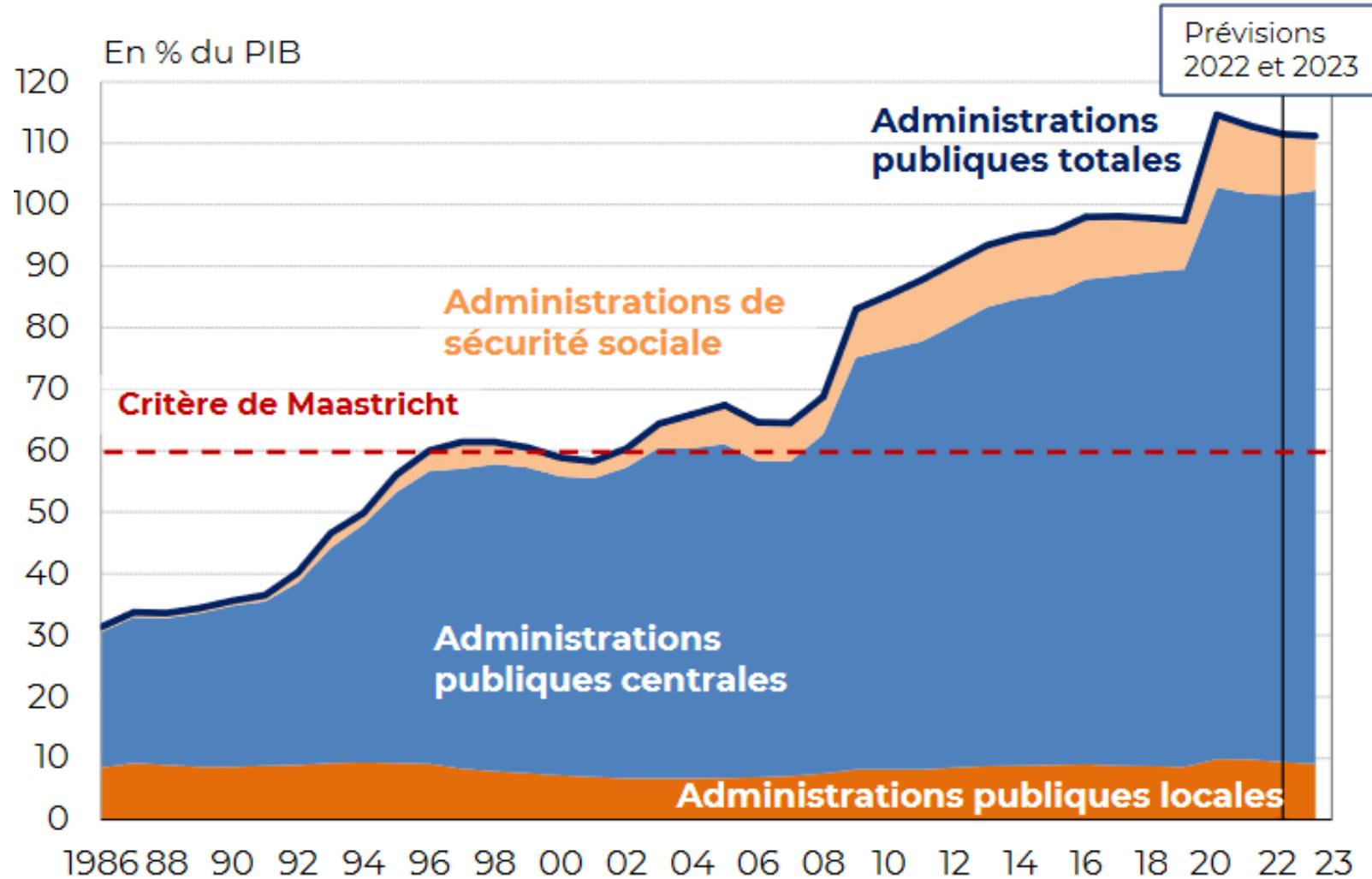
Contexte macro-économique

Le déficit des administrations publiques



Contexte macro-économique

La dette des administrations publiques



La Loi de Finances 2023

La loi de finances 2023 poursuit la réforme de la fiscalité locales qui a débuté avec la suppression de la TH à partir de 2020 et la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels entraînant une diminution de 50 % de la TFPB et de la CFE. Aujourd’hui elle supprime la CVAE sur deux ans et ouvre une nouvelle compensation par la TVA

L’enveloppe de la DGF qui était stable depuis 2018 est abondée de 320 millions d’euros au bénéfice principal des communes rurales et donc de la DSR pour 200 millions, 90 millions pour la DSU et 30 millions pour la dotation intercommunalité.

A retenir, le maintien de la dotation « filet de sécurité » compensant les hausses des prix de l’énergie, l’instauration de l’amortisseur électricité pour les collectivités payant un tarif trop élevé (+ de 180 €/MWh) ...

La révision générale des valeurs locatives des locaux d’habitation est une nouvelle fois repoussée. L’entrée en vigueur de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels travaillée en 2022 pour 2023 est décalée de 2 ans pour mettre en place des dispositifs de lissage.

DET et DSIL il sera tenu compte du caractère écologique des projets dans le taux de subvention (le CRTE devient l’outil de la transition écologique)

L’IFER photovoltaïque : 50 % pour l’EPCI 30 % au département et non 50 % et 20 % aux communes d’implantation à partir du 1^{er} janvier 2023 – point d’attention avec la loi d’accélération

Loi de Finances 2023

les principales mesures applicables aux collectivités locales

▲ Suppression de la CVAE

- Suppression progressive en 2023 et 2024 pour les entreprises
- Compensation dès 2023 pour les collectivités par une fraction de TVA nationale composée de la moyenne de la CVAE perçue entre 2020 et 2023 ainsi qu'une part en fonction du dynamisme de la TVA nationale dont la répartition reste encore à préciser

▲ Dotations et péréquations

- Dotation forfaitaire: un écrêttement 2023 pris en charge par l'état
- Dotation de solidarité rurale: progression inédite : +200M€ et mise en place pour la part cible d'une garantie de baisse et d'un plafonnement de la hausse (90%-120%)
- Dotation de solidarité urbaine: progression similaire à celle de 2022: +90M€
- Pas d'écrêttement de la CPS en 2023
- FPIC : plus d'effort fiscal agrégé minimum pour bénéficier du versement et aménagement de la garantie en cas de perte d'éligibilité

▲ Réforme des indicateurs

- Mise en place d'une fraction de correction afin de limiter les impacts (effort fiscal neutralisé à 100% en 2023 et Potentiel fiscal 90%).

▲ Autres mesures

- Mise en place d'un amortisseur électricité
- Un nouveau filet de sécurité pour 2023
- Un effort toujours important en faveur de l'investissement

La Loi de Finances 2023

Article 55 : CVAE – suppression et compensation

Calendrier de la suppression de la CVAE

□ Suppression en deux ans pour les entreprises

- Diminution de moitié des taux et seuils applicables à la CVAE versée en 2023
- Suppression de la CVAE en 2024

□ Suppression dès 2023 pour les départements, EPCI et communes bénéficiaires

- En 2023, la CVAE réduite de moitié est affectée au budget de l'État
- Compensation aux collectivités du bloc communal et aux départements assurée par une nouvelle fraction de TVA
- Évolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel national de TVA inscrit au PLF
- Régularisation *a posteriori* sur la base du produit réel encaissé l'année précédente

	2023	2024 et suivant
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	



AUTRES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Un fonds d'accélération de la transition écologique, aussi appelé « fonds vert », est mis en place pour l'année 2023. Ce fonds, doté de 2Mds€ a été créé pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

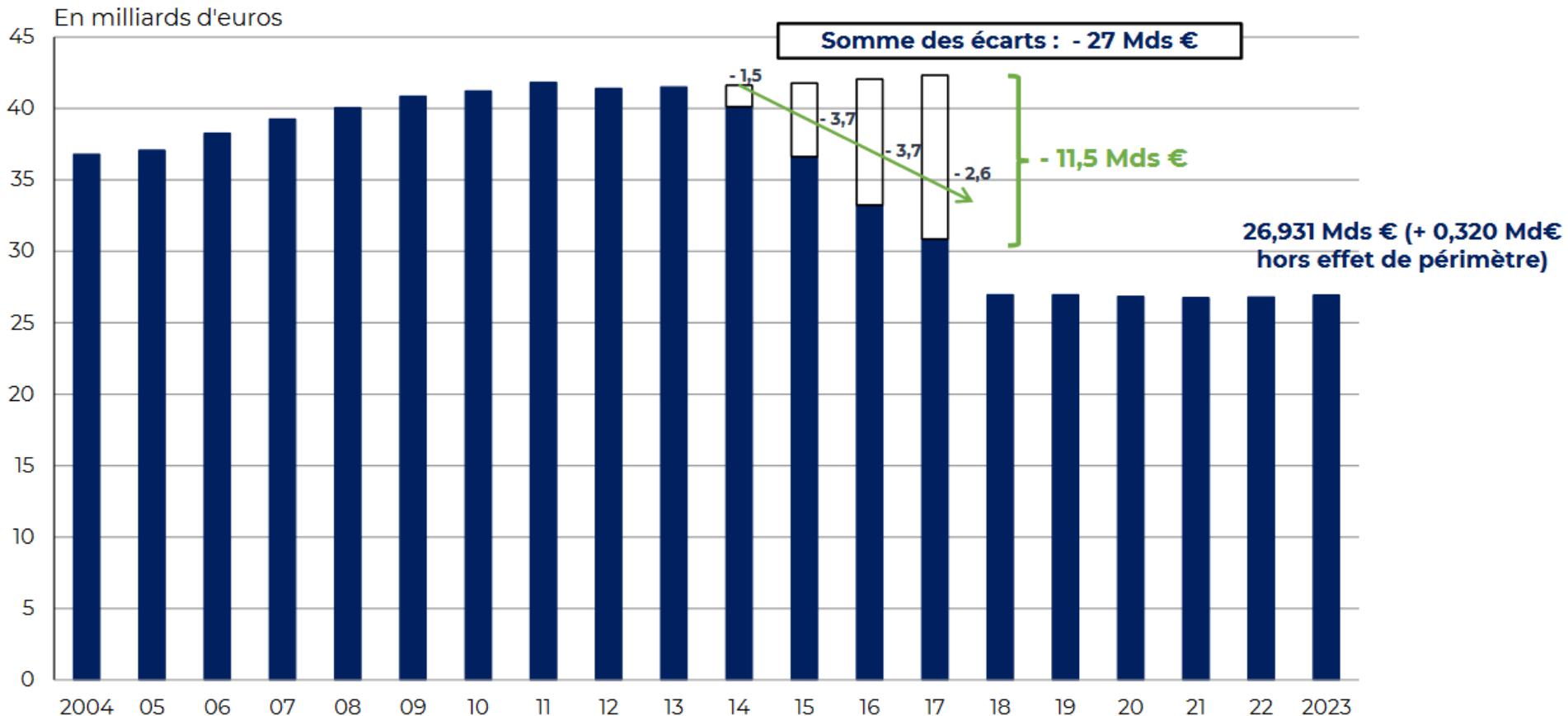
Plusieurs dossiers sont susceptibles d'intégrer ce fonds : pôle intergénérationnel ; école maternelle Garrigues ; travaux de préservation du lac.

A d'autres échelles, le fonds vert s'adresse aussi à la rénovation de l'éclairage public – une sollicitation a été faite auprès du SDEHG. Les collecteurs de bio déchets installés par la CCF ouvriraient aussi droit à un soutien financier.

Les autres mesures de ce type concernent les sites Natura 2000 ou les communes forestières.

La dotation globale de fonctionnement fixé à 26,931 milliards d'euros en 2023

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



REFORME DES INDICATEURS

La loi de finances 2022 a posé le principe de la réforme des indicateurs financiers qui servent de base, notamment, aux calculs des dotations.

L'introduction de nouvelles recettes dans le calcul des potentiels fiscaux et financiers et en particulier : DMTO, taxe sur les pylônes, majoration de THRS a été jugée préoccupante pour la commune qui est fortement dépendante des dotations d'Etat.

Une étude prospective a été demandée à Haute-Garonne Ingénierie pour tenter de mesurer l'impact de cette réforme. Ci-après les données projetées.

A noter que la LF 2023 a décalé les premiers effets à 2024 avec le lissage maintenu jusqu'en 2028 via une fraction de correction

REFORME DES INDICATEURS

ETUDE PROSPECTIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT – Hte-Gne Ingénierie 12/2022

En 2022, le potentiel financier par habitant de la commune de Fronton (728,81) est inférieur à celui enregistré l'année précédente (752,36). Cette diminution, qui s'explique surtout par l'évolution des produits ventilés de l'EPCI, a permis d'accroître les écarts avec le ratio moyen des communes de moins de 10 000 habitants (DSR fraction bourg centre) et le ratio moyen des communes de même strate (DSR fractions péréquation et cible et DNP). A compter de 2023, l'écart observé entre le potentiel financier de la commune et le ratio moyen estimé dans le cadre de cette étude se réduit. Cette tendance peut avoir à terme un impact sur l'éligibilité et le calcul des dotations de péréquation qui lui seront attribuées

= Potentiel fiscal 4 taxes	4 051 583	4 257 354	4 178 464	4 596 081	4 994 031	5 339 589	5 659 196
+ Dotation forfaitaire (hors part CPS)	526 798	533 674	542 031	552 008	559 342	566 686	574 040
- Prélèvements fiscaux	-	-	-	-	-	-	-
= Potentiel financier	4 578 381	4 791 028	4 720 495	5 148 090	5 553 373	5 906 275	6 233 236
= Potentiel financier* par habitant	729,39	752,36	728,81	785,13	836,73	879,30	917,06
Potentiel financier* moyen de la strate	1 032,09	1 040,79	1 034,43	1 046,87	1 069,92	1 083,69	1 096,68
Ecart au PFin moyen de la strate	0,2933	0,2771	0,2954	0,2500	0,2180	0,1886	0,1638

REFORME DES INDICATEURS

ETUDE PROSPECTIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT – Hte-Gne Ingénierie 12/2022

L'effort fiscal de la commune a tendance à régresser tous les ans. Cet indicateur joue d'avantage un rôle pour apprécier l'éligibilité à la part principale de la DNP, qu'au niveau des montants attribués au titre de la DSR

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit total pour EF	4 947 711	4 951 584	5 013 657	5 023 786	5 036 285	4 802 031	4 573 725
/ Potentiel fiscal ménages	3 365 818	3 432 098	3 433 449	3 624 091	3 742 099	3 729 360	3 722 719
= Effort fiscal	1,4378	1,4427	1,4602	1,3862	1,3458	1,2876	1,2286
Effort fiscal moyen strate	1,1546	1,1648	1,1869	1,1751	1,1633	1,1401	1,1059

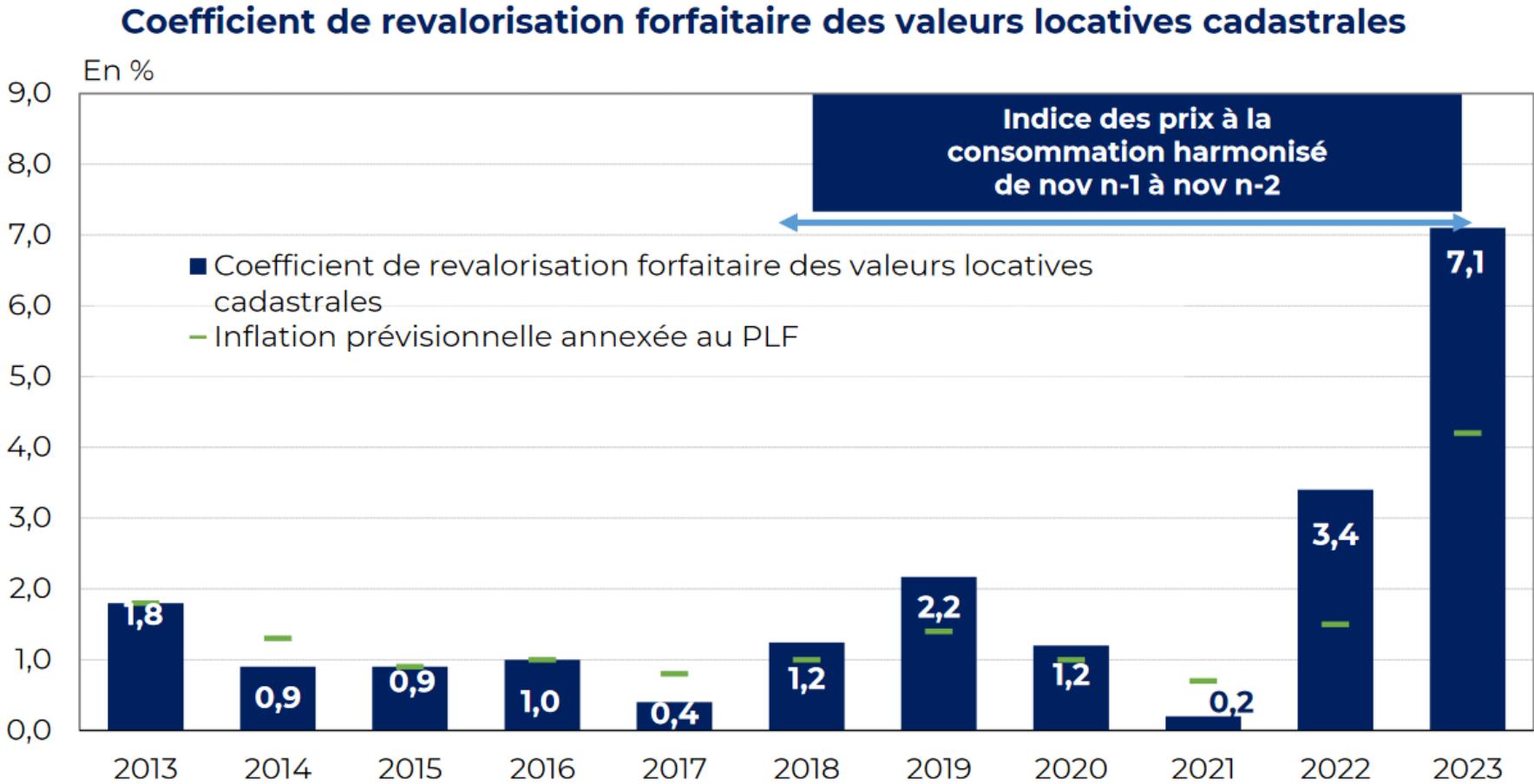
REFORME DES INDICATEURS

ETUDE PROSPECTIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT – Hte-Gne Ingénierie 12/2022

Sur la période prospective, la commune de Fronton devrait conserver l'éligibilité aux fractions Bourg Centre et Péréquation de la DSR et à la part principale de la DNP, mais les montants attribués devraient diminuer pour ces 2 dernières. Par contre, elle pourrait perdre en 2025 la fraction cible (garantie 50%) du fait de l'augmentation sensible de son potentiel fiscal comparé au ratio moyen de la strate. Au total, malgré la croissance annuelle de la dotation forfaitaire, liée à l'évolution de population programmée, les recettes de DGF devraient diminuer tous les ans

Montants en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	536 535	544 892	554 922	562 294	569 677	577 070	584 473
Effet variation de population	6 876	8 357	10 030	7 372	7 383	7 393	7 403
Effet prélèvement pour péréquation							
Dotations d'aménagement	799 974	830 767	905 960	897 708	899 780	774 587	651 320
DSR fraction péréquation	117 252	117 819	120 488	118 078	116 230	114 516	113 008
Dotation potentiel financier	49 557	49 860	51 671	50 160	49 157	48 240	47 487
Dotation voirie	16 560	16 665	16 865	16 908	16 949	16 987	17 023
Dotation enfants 3-16 ans	44 328	45 186	46 458	46 120	45 778	45 431	45 081
Dotation PFI superficiaire	7 455	6 710	6 039	5 435	4 892	4 402	3 962
Ajustement DSR péréquation	- 648	- 602	- 545	- 545	- 545	- 545	- 545
DSR fraction Cible	177 689	193 851	218 266	226 773	235 868	117 934	-
Dotation potentiel financier	67 031	73 410	83 169	85 703	88 621	-	-
Dotation voirie	28 988	31 617	34 694	36 990	39 182	-	-
Dotation enfants 3-16 ans	73 771	81 386	91 160	98 154	105 001	-	-
Dotation PFI superficiaire	7 899	7 438	9 243	5 925	3 064	-	-
Garantie DSR Cible	-	-	-	-	-	117 934	-
DSR fraction Bourg-centre	356 006	375 669	412 995	414 068	422 770	429 717	437 135
DNP	149 027	143 428	154 211	138 790	124 911	112 420	101 178
Part principale	149 027	143 428	154 211	138 790	124 911	112 420	101 178
Part majoration	-	-	-	-	-	-	-
Dotation globale de fonctionnement	1 336 509	1 375 659	1 460 882	1 460 003	1 469 456	1 351 657	1 235 793

Les valeurs locatives cadastrales



Réforme de la Taxe d'habitation

Le calendrier des effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les bases et les taux

Effets sur les :	2022	2023 (suppression de la THRP pour le contribuable)
<u>Bases des communes</u>		
Politique d'abattement et d'exonération	TFPB TH	Délib. possible Gel abattement
Revalorisation forfaitaire	TFPB TH	3,4% (évol. IPCH nov n/nov n-1) Gel THRP 3,4% THRS
<u>Taux des communes</u>	TFPB TH	Variation possible Gel
		Variation possible Variation possible THRS/THLV

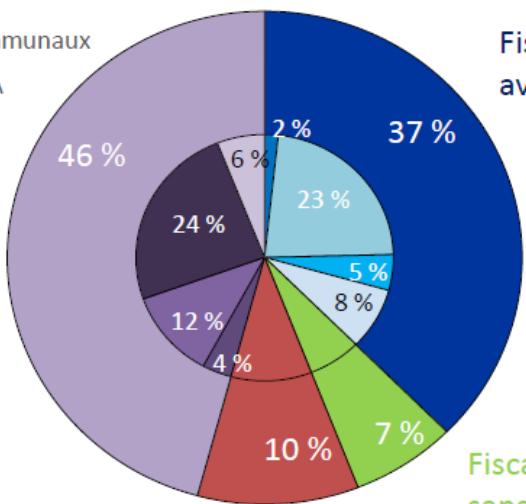
Fiscalité – vers une

Une nouvelle philosophie fiscale ?

Une analyse de la fiscalité locale en 2022

Fiscalité indirecte
sans pouvoir de taux

- DMTO communaux
- TICPE/TSCA
- TVA
- Autres



Fiscalité directe
avec pouvoir de taux

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux gelés jusqu'en 2023)
- Taxes foncières (TFPB/TFPNB)
- Impôts économiques (CFE/Tascom)
- TEOM/VM/GEMAPI

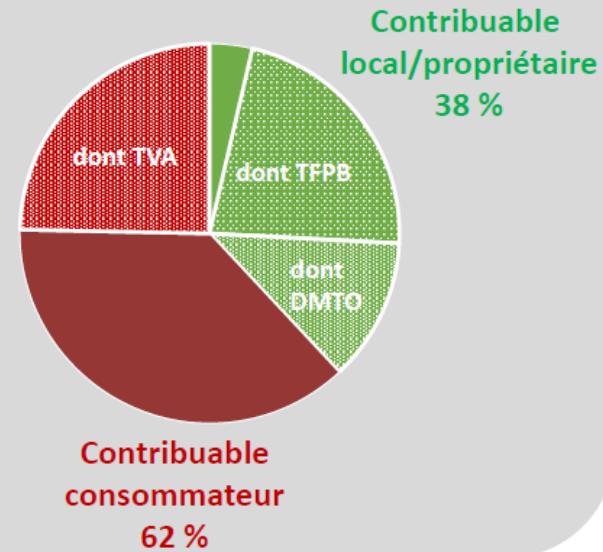
Fiscalité indirecte
avec pouvoir de taux

- Taxe de séjour, cartes grises, DMTO départementaux

Fiscalité directe
sans pouvoir de taux

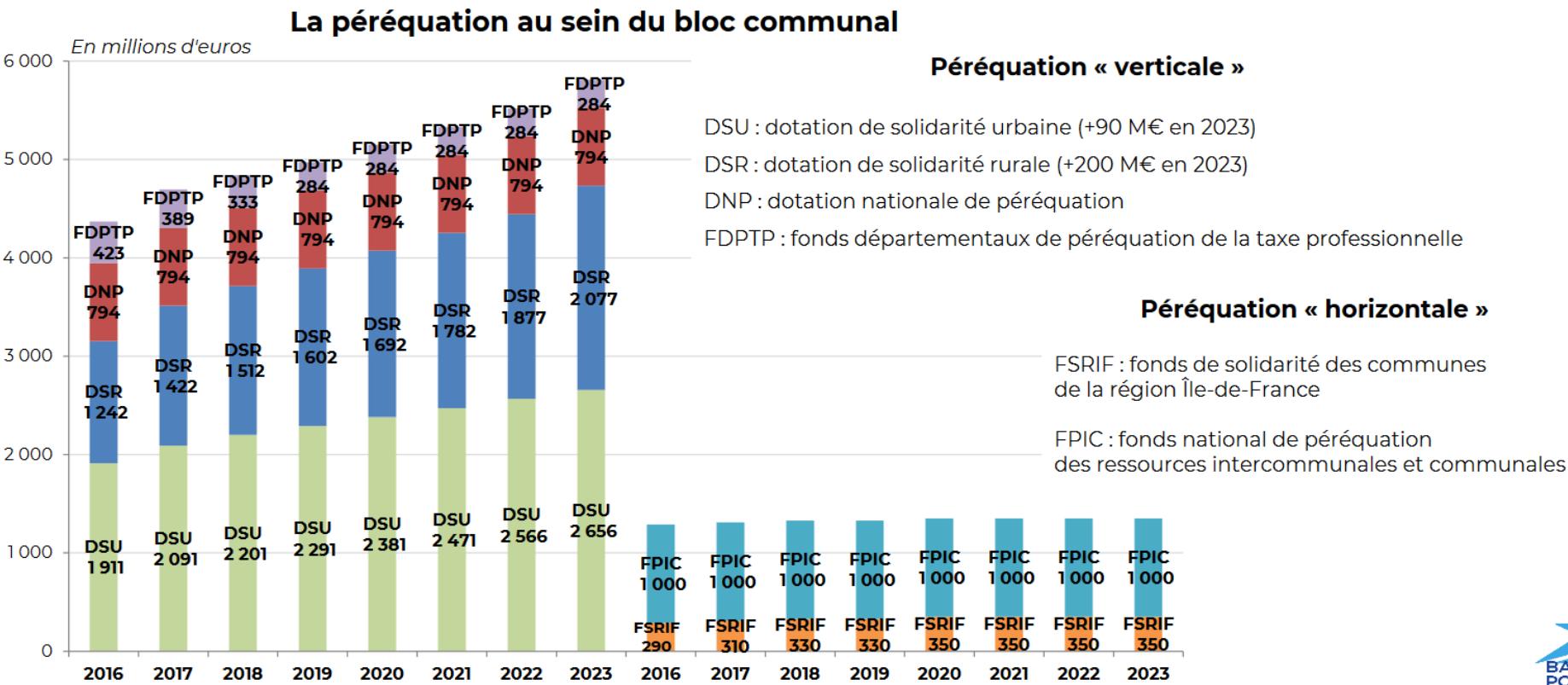
- Impôts économique (CVAE, IFER)

Répartition
consommateur / contribuable local



La péréquation au sein du bloc communal

Art. 195 – poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (Idem LF 2022)



Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ Déterminer le volume d'emprunt nécessaire au financement des investissements.
- ▲ Déterminer la capacité d'investissement résiduelle avec un fonds de roulement minimum de 800 000 € et une durée de remboursement de la dette acceptable.

La méthodologie

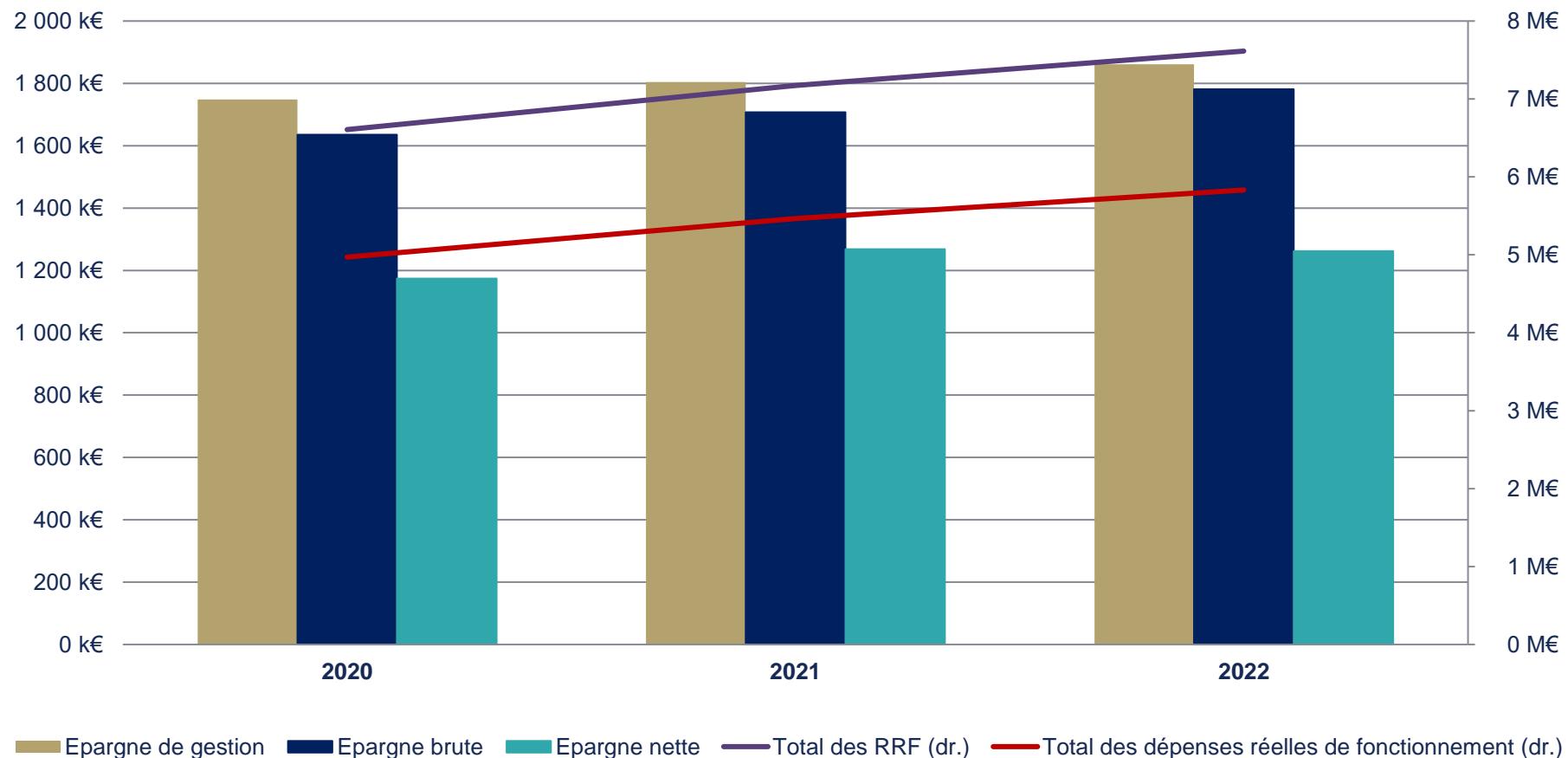
Les données renseignées :

- ▲ 2018-2021 : Intégration des CA.
- ▲ 2022 : Intégration de l'atterrisage avant CA
- ▲ 2023 et suivants : intégration des éléments connus

Budget principal

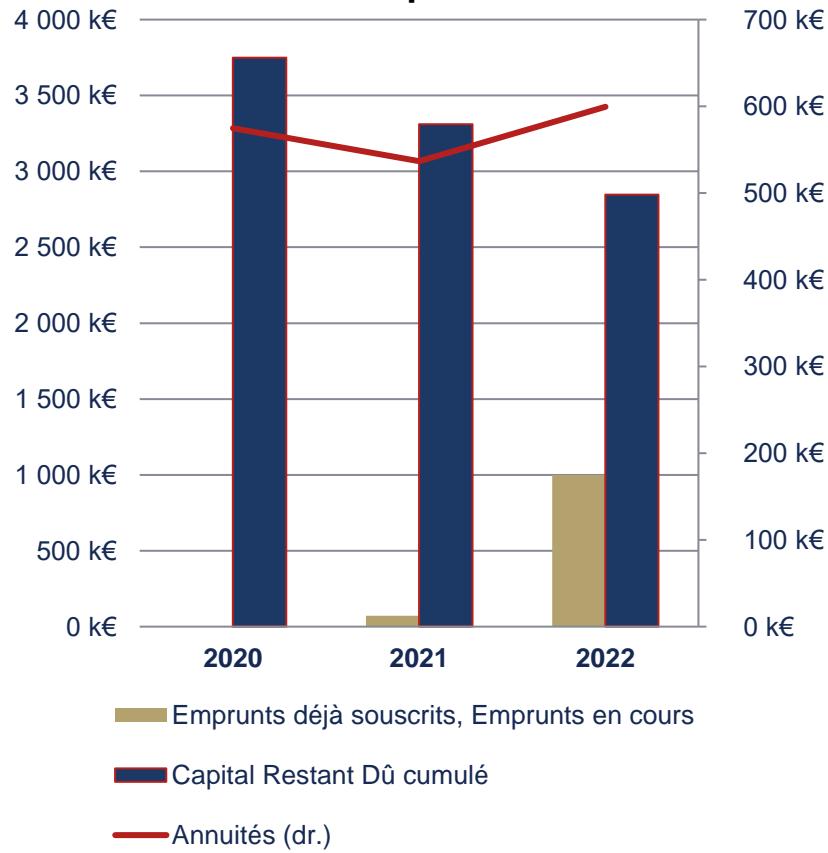
Synthèse des éléments de rétrospective 2020 - 2022

Des épargnes en progression sur la période 2020-2022

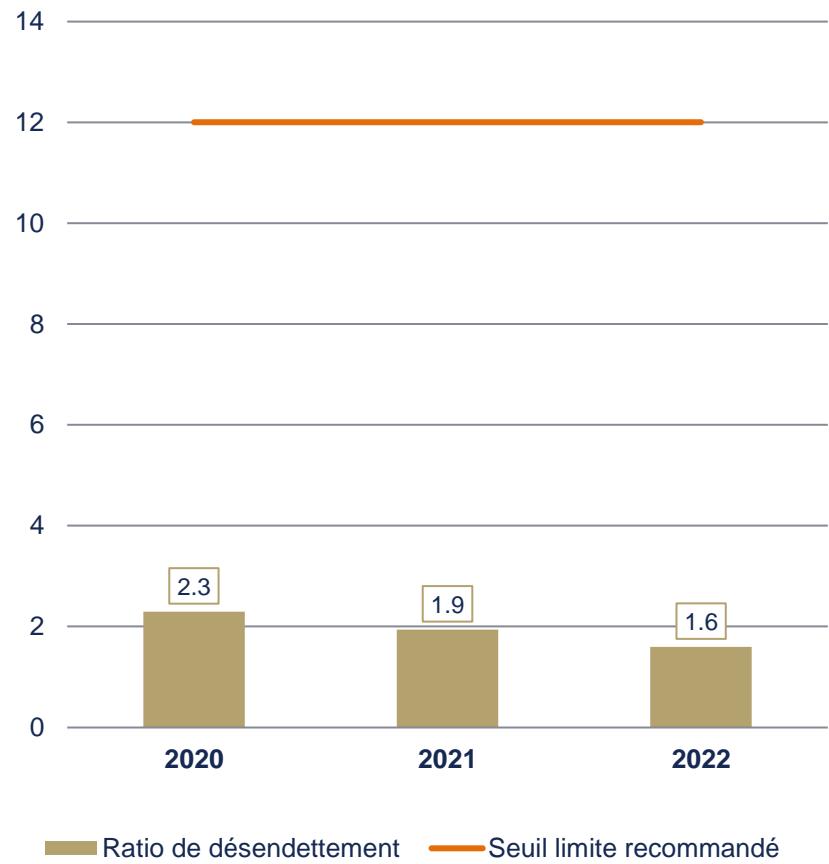


Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

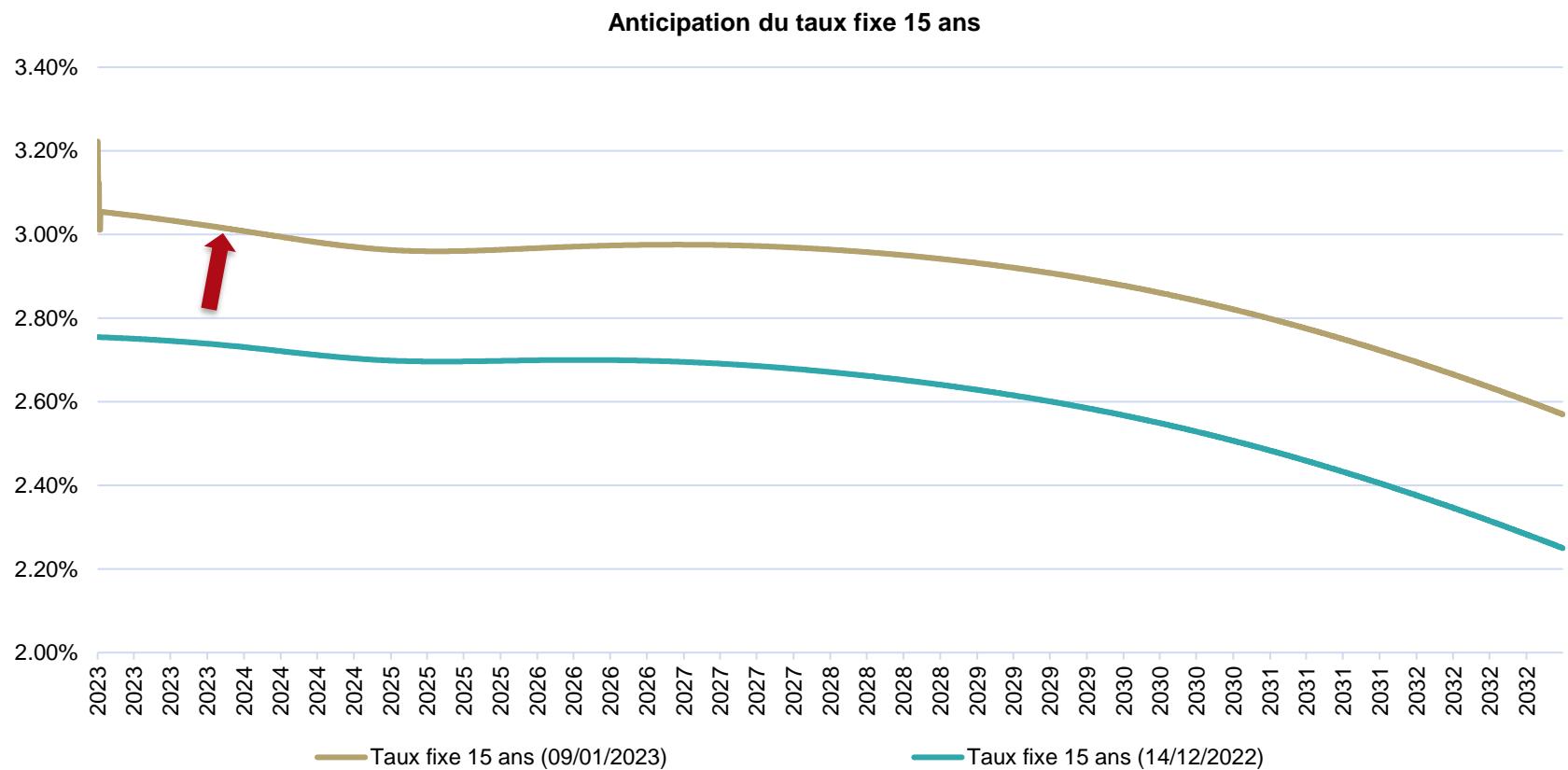
Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



Courbe des taux – source Finance active



Les données de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	588 123.11 €	115 250.74 €	472 872.37 €	0.00 €	0.00 €	4 151 559.88 €
2021	537 278.69 €	98 112.24 €	439 166.45 €	0.00 €	0.00 €	3 678 687.50 €
2022	544 413.49 €	80 110.51 €	464 302.98 €	0.00 €	0.00 €	3 310 443.15 €
2023	604 490.32 €	85 314.99 €	519 175.33 €	0.00 €	0.00 €	2 846 140.25 €
2024	574 955.64 €	70 794.74 €	504 160.90 €	0.00 €	0.00 €	3 326 964.92 €
2025	429 208.96 €	56 172.71 €	373 036.25 €	0.00 €	0.00 €	2 848 442.21 €
2026	296 635.85 €	47 178.29 €	249 457.56 €	0.00 €	0.00 €	2 475 405.96 €

Dette – emprunts à terme

2020	2024
250 000 €	350 000 €
330 000 €	700 000 €
2021	940 142.71 €
/	46 000 €
2022	2025
957.16 €	550 000 €
130 996.43	700 000 €
122 935.13 €	280 000 €
2023	280 000 €
56 000 €	2026
	/

**Soit 4 737 031.43 € de capital
sur la période 2020 - 2026**

Résultats prévisionnels 2022

Fonctionnement	2021	2022
Dépenses	6 532 075.30	6 384 580.30
Recettes	7 526 637.84	7 798 819.43
Report	301 004.09	/
Résultat	+ 1 295 566.63	1 414 239.13
Investissement	2021	2022
Dépenses	3 576 718.12	4 561 909.62
Recettes	2 939 742.77	4 180 186.37
Résultat n	- 636 975.35	- 381 723.25
Report n-1	+ 2 873 344.86	2 236 369.00
Résultat cumulé n	+ 2 236 369.51	1 854 645.75

Les charges de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022
Frais de personnel (a)	2 133 683 €	2 211 084 €	2 227 963 €	2 408 100 €	2 628 239 €
Prestation externe (b)	42 085 €	25 075 €	11 244 €	16 505 €	68 639 €
Total (c = a+b)	2 175 768 €	2 236 159 €	2 239 207 €	2 424 605 €	2 696 878 €
Remboursement maladie (d)	109 155 €	122 944 €	61 357 €	128 120 €	66 182 €
Remboursement PWD&Commerce (e)				80 159 €	41 581 €
Remboursement mutualisation (f)				57 207 € (information)	66 903 €
Total (g = c-d-e-f)	2 066 613 €	2 113 215 €	2 177 850 €	2 216 326 €	2 522 212 €
DF (h)	5 205 298 €	5 296 118 €	5 317 632 €	5 903 134 €	6 384 580 €
% des DF (c/h)	41,80%	42,22 %	42.10 %	41.07 %	42.24 %

Estimation 2023 – 2 853 000 €

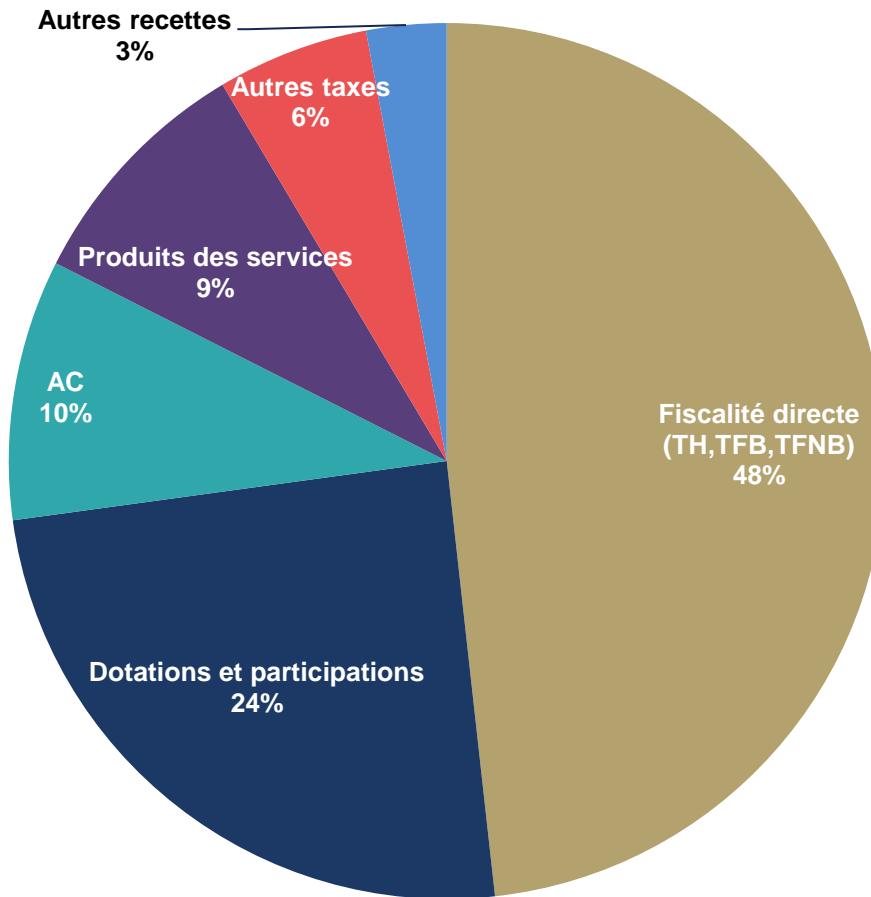
Ecriture d'un projet culturel

- **Analyse et accompagnement du CD 31** pour :
 - Diagnostiquer l'existant
 - Ecrire le projet
- **Eléments financiers 2022 :**
 - Médiathèque – ludo – ciné : 262 308 €
 - Animations : 35 514 €
 - Ne sont pas comptées les subventions aux associations « culturelles », la fête de la musique, la fête locale... pour lesquelles la commune a agi en attendant un nouveau comité des fêtes
- De façon brute sur le **volet culturel** ci-dessus représente **près de 5 % du budget.**

Synthèse des éléments de prospective 2023 - 2026

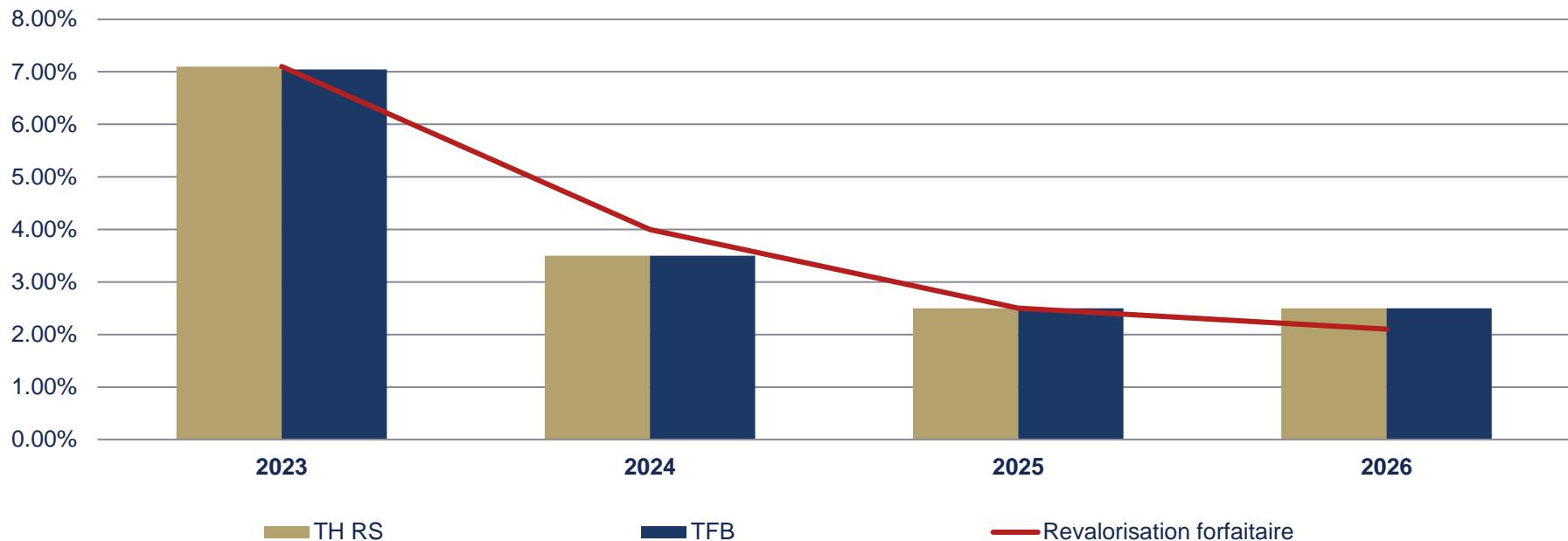
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023



Une revalorisation forfaitaire dynamique en raison du contexte inflationniste

Évolution des bases fiscales



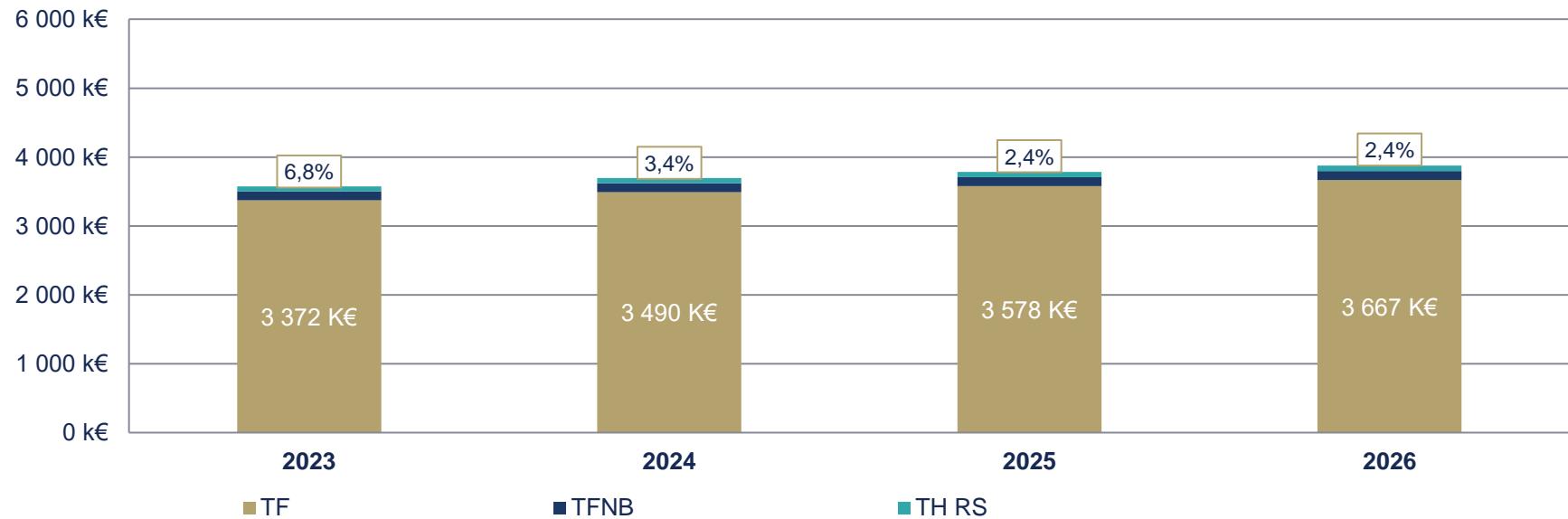
Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition)

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il permet de revaloriser les bases de 7,10% en 2023. Le coefficient ne s'applique pas aux bases TF des locaux professionnels

Remarque : Seules les bases présentant une évolution différente de 0% sont représentées sur ce graphique (FNB)

La fiscalité directe : en hausse sous le seul effet base

Évolution du produit des contributions directes



Les taux de fiscalité directe

TF	TFNB	TH RS
43,12%	77,05%	20,72%

Des bases fiscales en hausse sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire

Estimation de l'évolution des bases fiscales

	Bases réelles	Taux	produit	Dynamique ou tarif	LF 2023	Bases provisoires	Taux	Produit
	2 022	2022	2 022		7.10%	2 023	2 023	2023
FB	6 315 163	43.12%	2 723 098			6 768 618	43.12%	2 918 628
FB habitation	5 052 498			75 787	358 727	5 487 013		
FB locaux pros au tarif	1 262 665			18 940		1 281 605		
Coef correcteur		1.158205%	427 455			1.158205%	1.158205%	427 455
FNB	167 195	77.05%	128 824			296 019	77.05%	228 082
TH log vacants	129 856	20.72%	26 906		9 220	139 076	20.72%	28 816
TH rés. Secondaires	201 757	20.72%	41 804		14 325	216 082	20.72%	44 772
Lissage suite RVLLP TF			560					
			3 348 647					3 647 754
								299 106

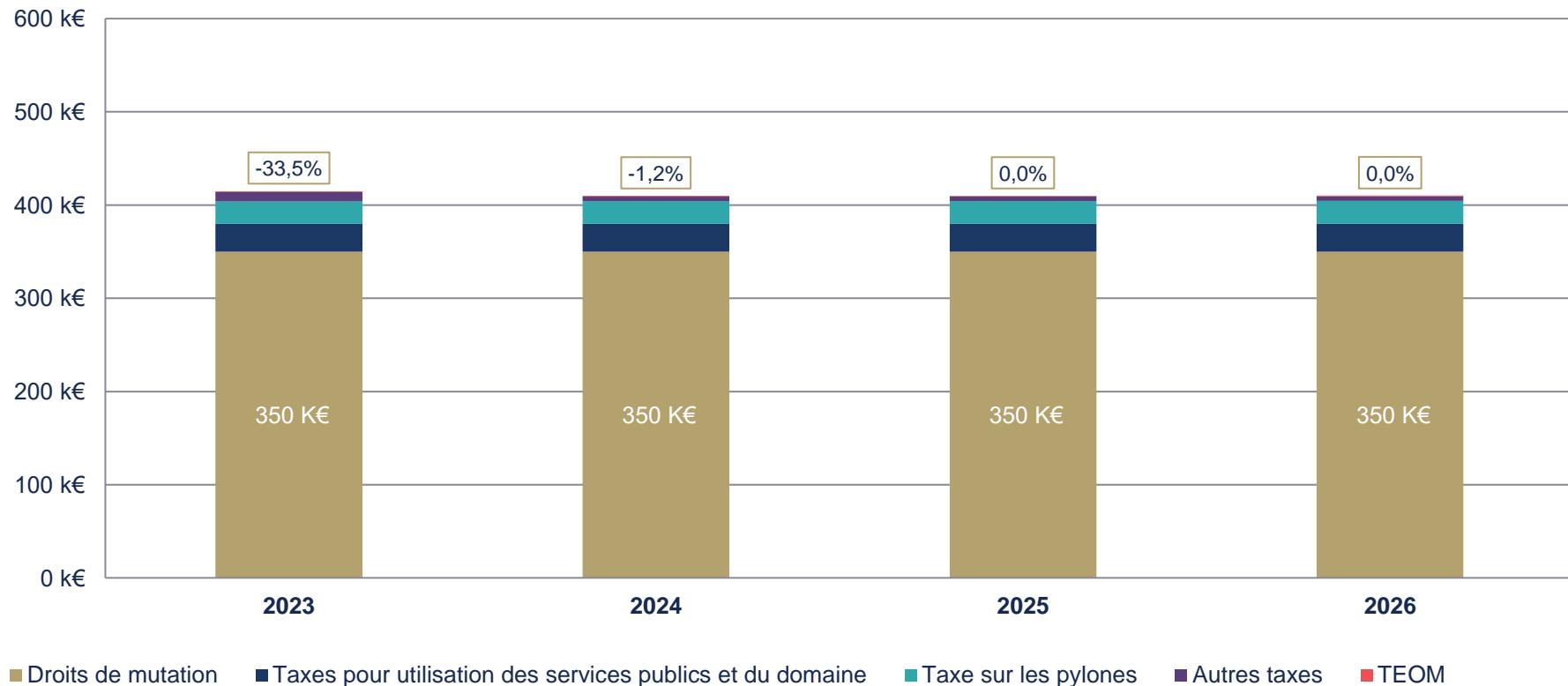
Sur la feuille d'un contribuable + 7.1 % base TF

SIMULATION impact de l'augmentation des bases sur le FB		
	2022	2023
Base VL 2022	2500	
VL 2023	2678	
FONCIER BATI		
augmentation produit		0%
Base	2500	2678
Taux communal	43.12%	43.12%
Produit communal	1078.00	1154.54
Variation / 2022		76.54
Taux EPCI	7.26%	7.26%
Produit EPCI	181.50	194.39
TFB cmne + CCF	1259.50	1348.92
Taux TEOM	12.50%	12.50%
Produit TEOM	312.50	334.69
Frais de gestion	40.00	40.00
Taxe spéciale LGV 0.4 %	0.00	10.71
Total	1612.00	1734.32
Variation / 2022		122.32

Dès 2023, les contribuables fonciers des 10 communes de la CCF devront payer la nouvelle taxe pour financer la LGV Bordeaux-Toulouse. Cette taxe se nomme la « taxe spéciale ».

La fiscalité indirecte

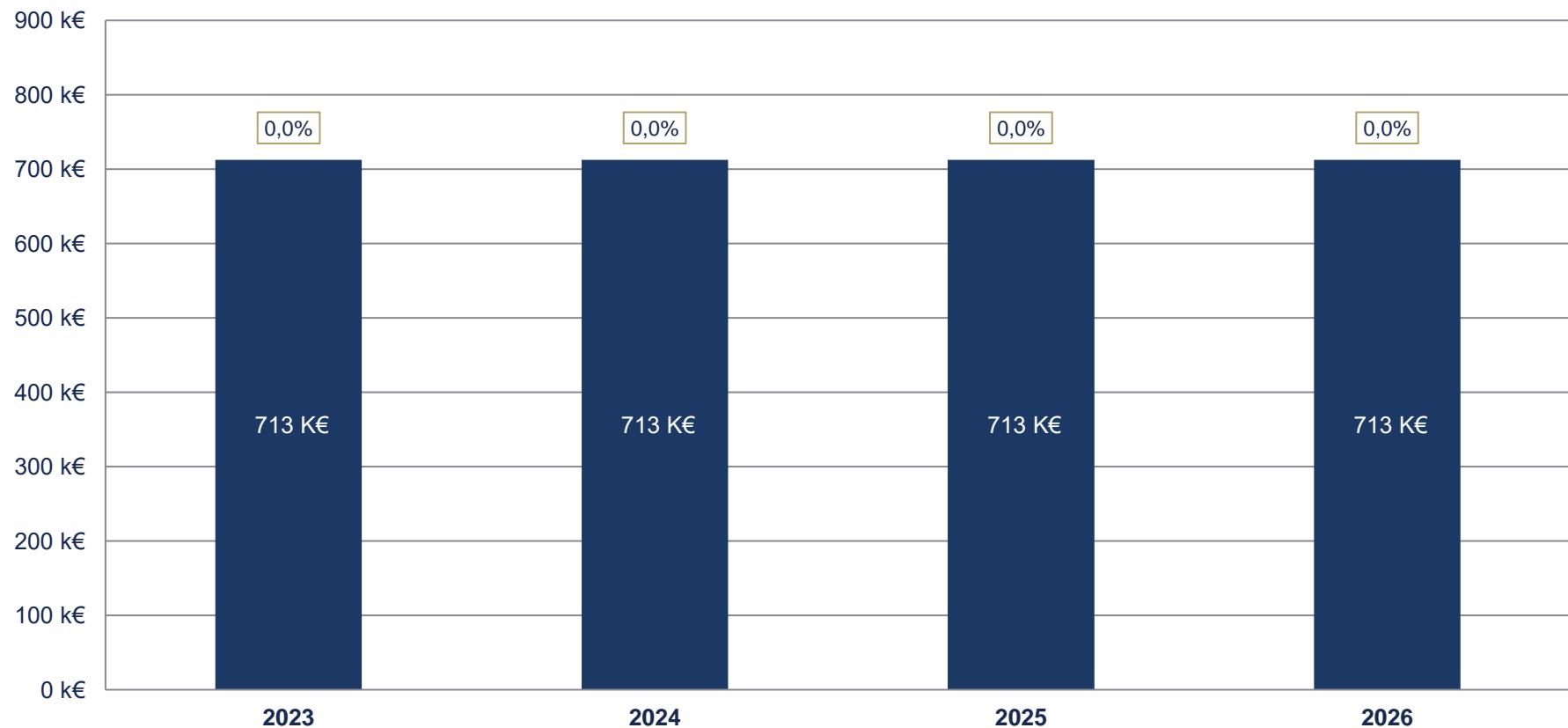
Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



Les droits de mutation sont stables sur la période du fait d'une hypothèse prudente liée au manque de visibilité et de maîtrise de la collectivité sur cette recette habituellement très dynamique mais annoncée en baisse du fait du contexte : hausse des taux d'intérêt, accès à l'emprunt plus difficile, augmentation des prix du foncier.

Une AC stable sur la période

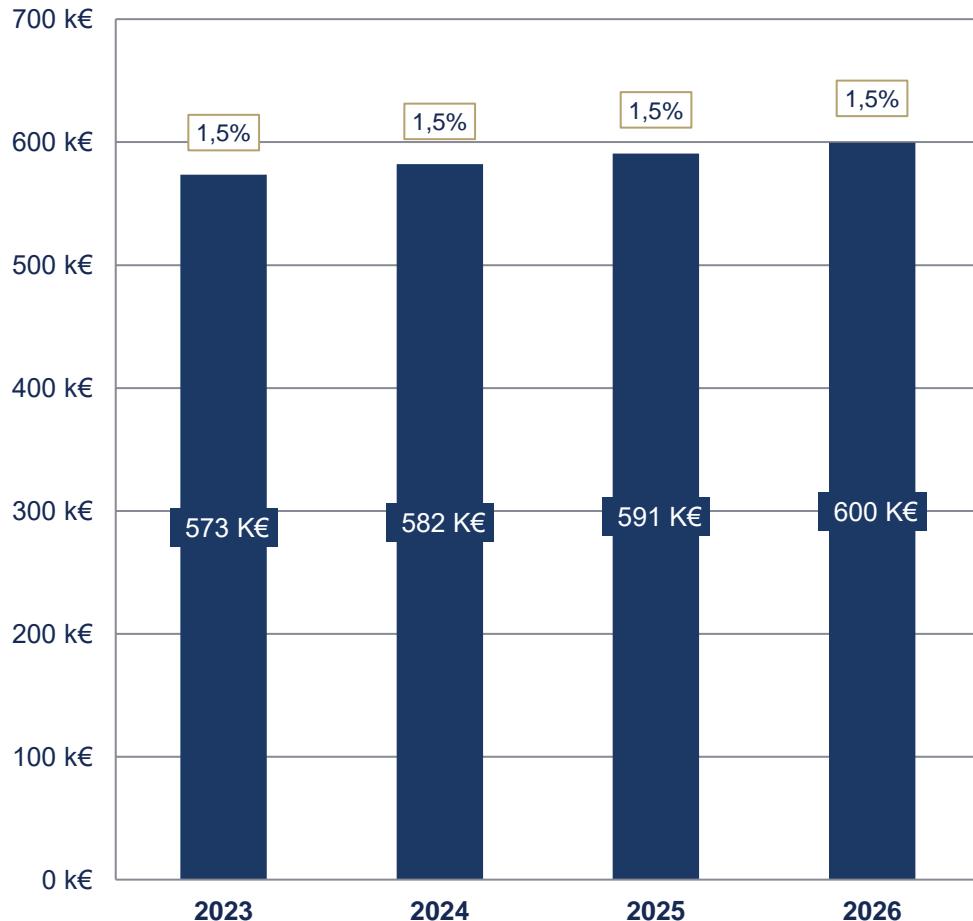
Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. A suivre dans la perspective d'un transfert de la compétence urbanisme et de l'obligation de transfert de la compétence eau et assainissement en 2026.

Une dotation forfaitaire en hausse grâce à la croissance de la population

Evolution de la dotation forfaitaire



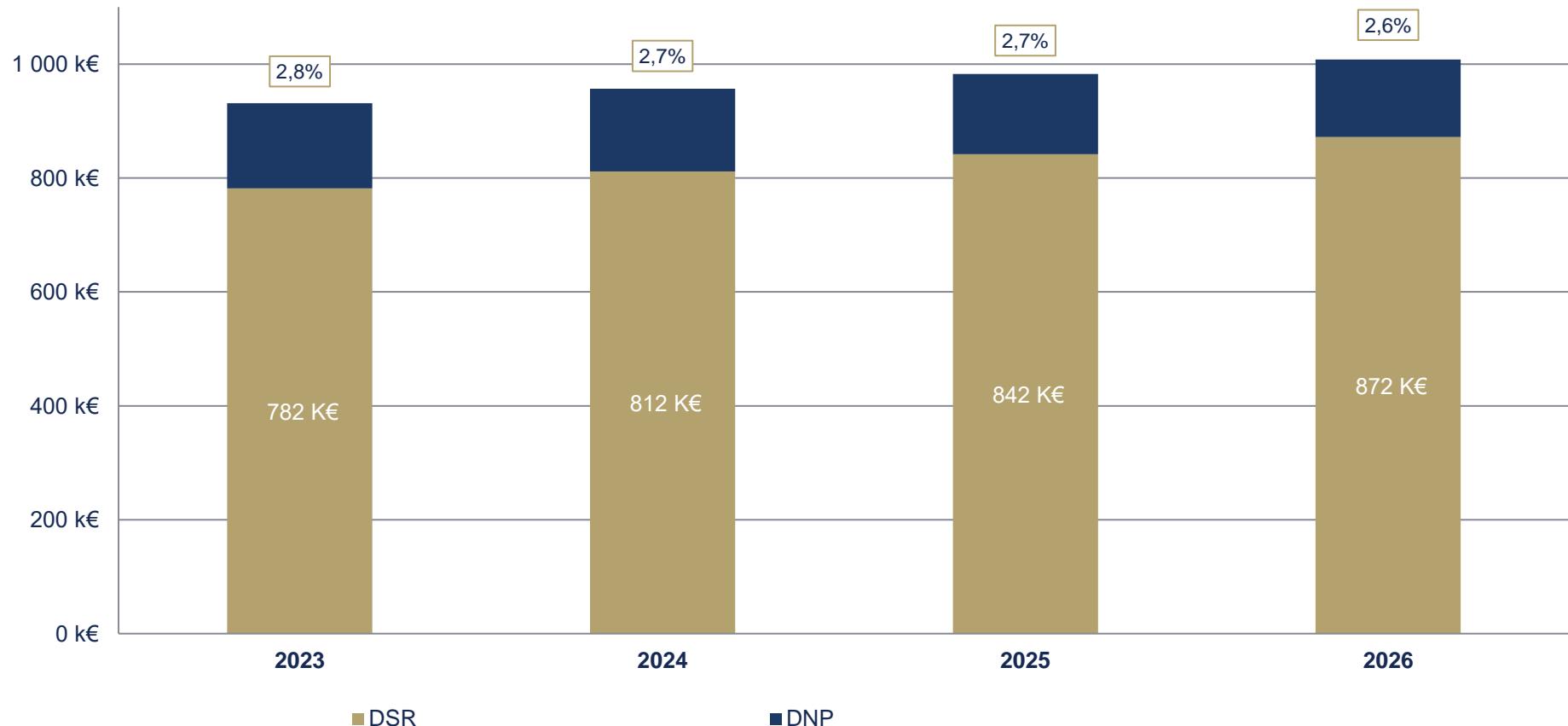
Rappel du calcul

Dotation forfaitaire N-1



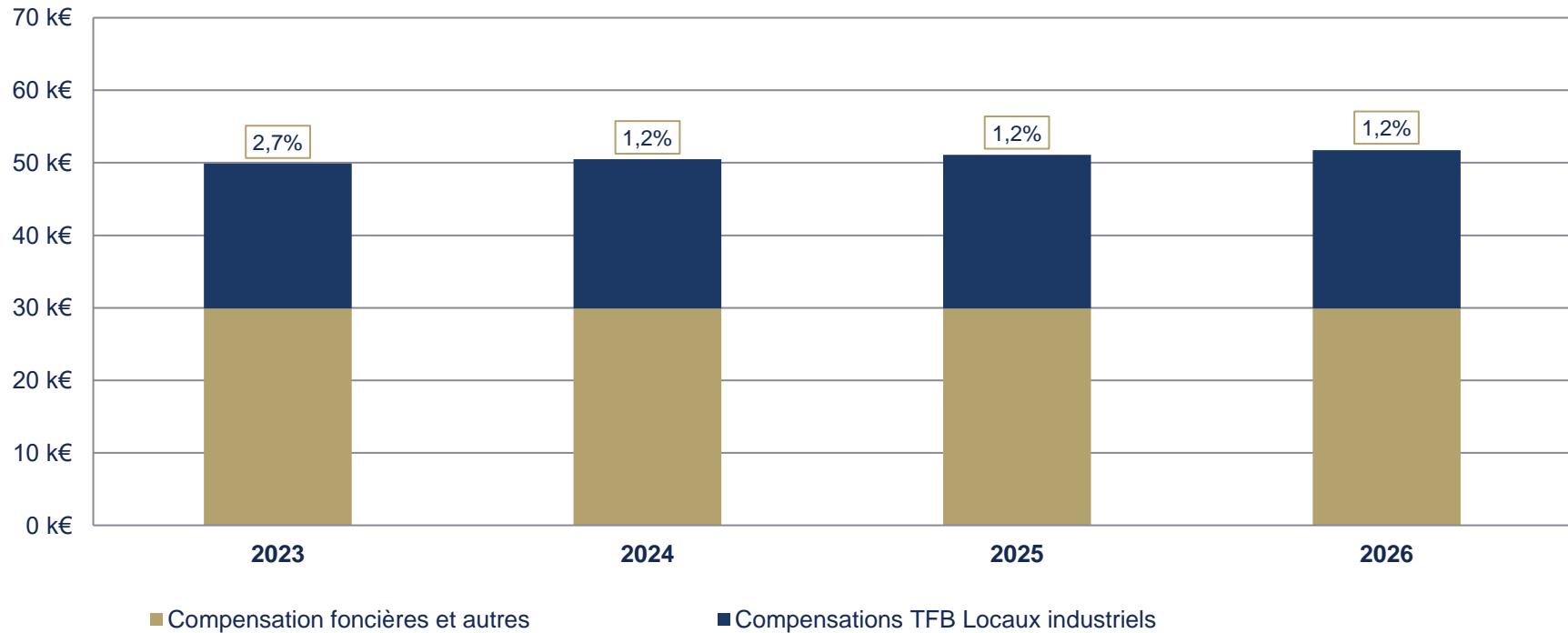
Variation de la population DGF N / N-1

Évolution de la DSR et de la DNP



Cette ressource en hausse est très profitable à Fronton mais elle montre aussi la faiblesse de ses indicateurs financiers. Elle est présentée ici sans tenir compte de l'impact de la réforme des indicateurs.

Une compensation totale garantie par l'Etat au titre de l'exonération des locaux industriels



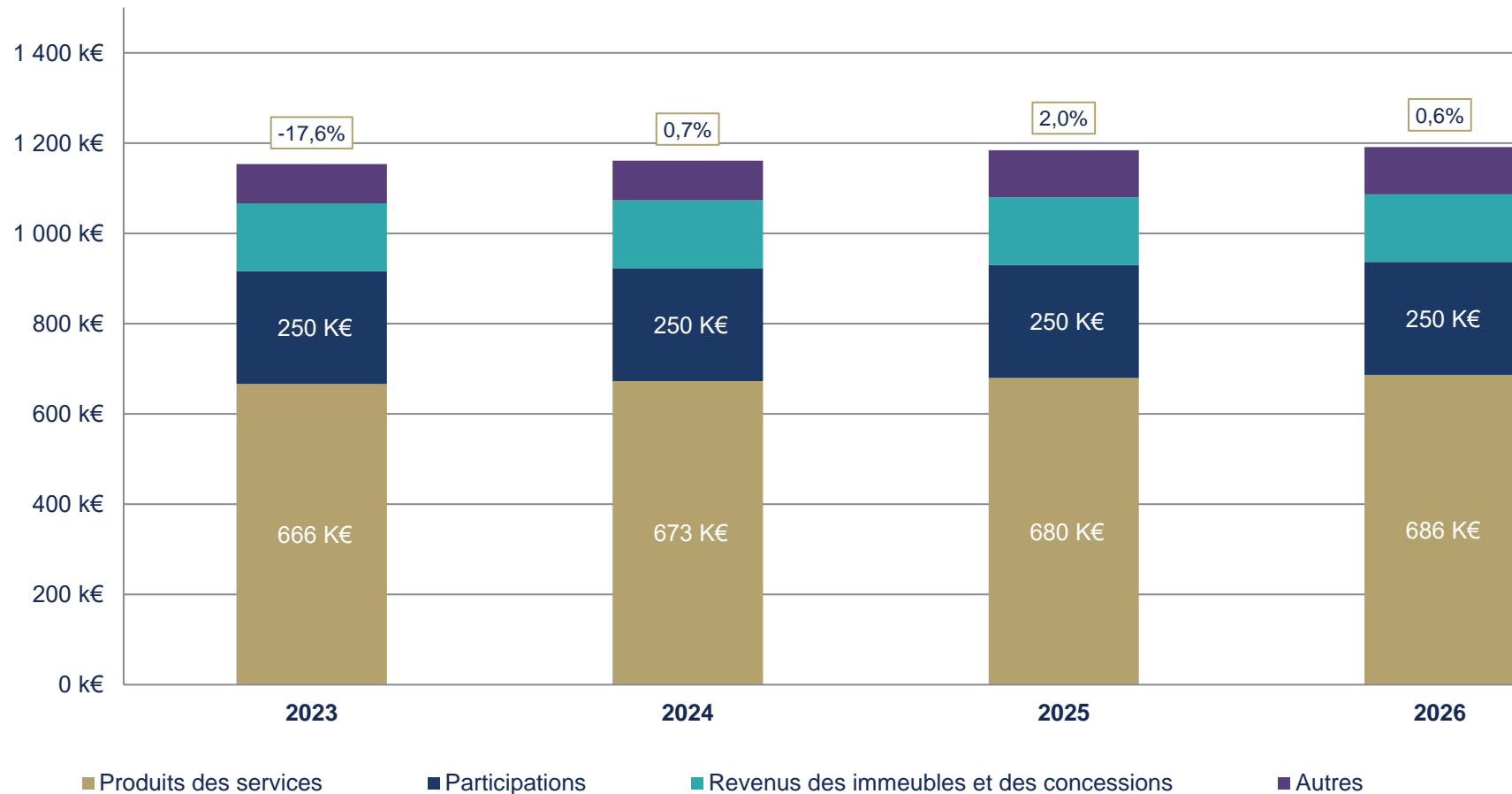
Les compensations fiscales ne sont plus écrêtées par l'Etat depuis la LFI 2019.

En leur sein, les compensations de taxe d'habitation jusqu'alors très dynamiques sont réintégrées dans la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur.

A l'inverse, elles comprennent depuis 2021 les compensations liées à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels.

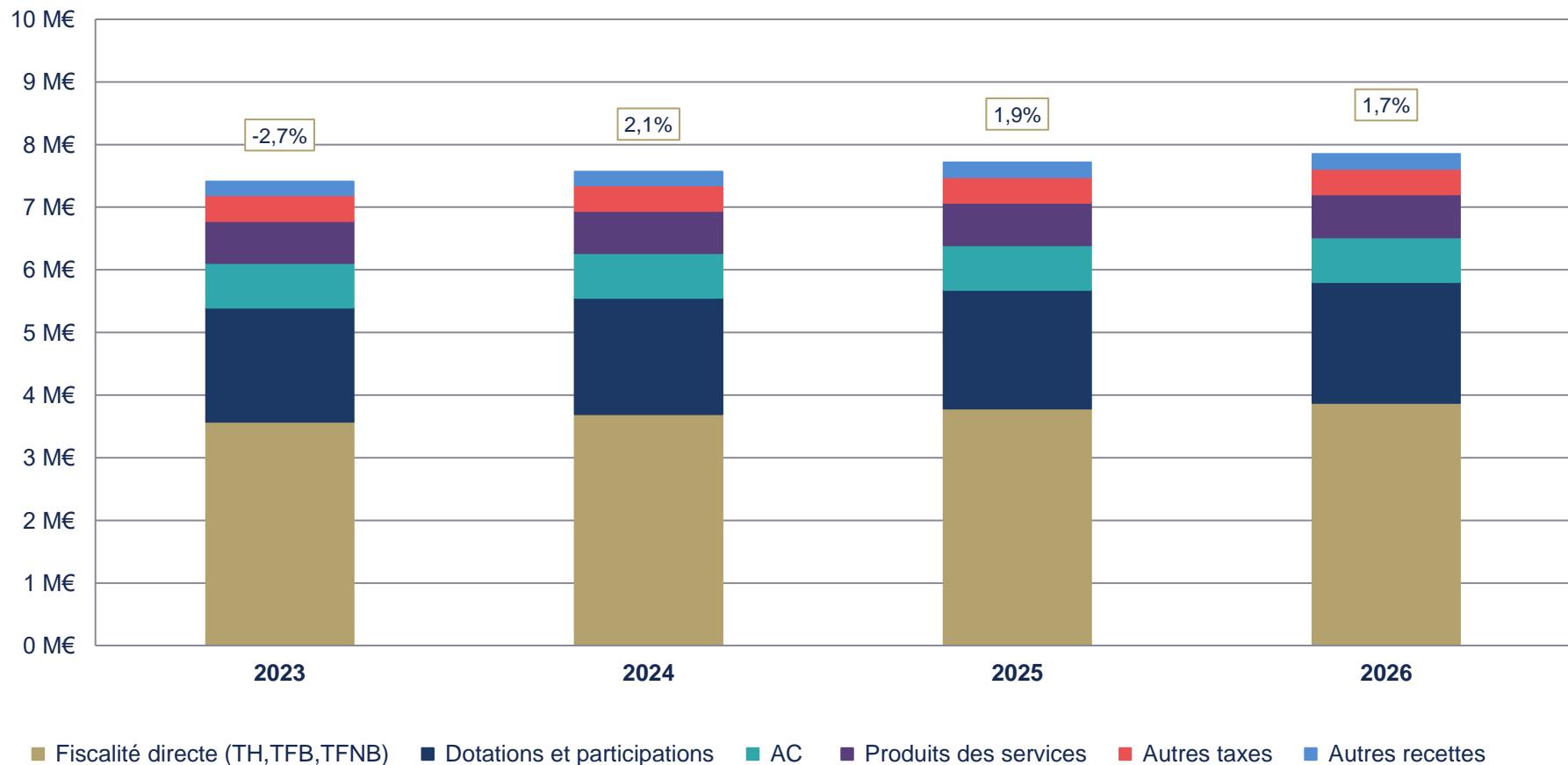
Evolution des autres recettes

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



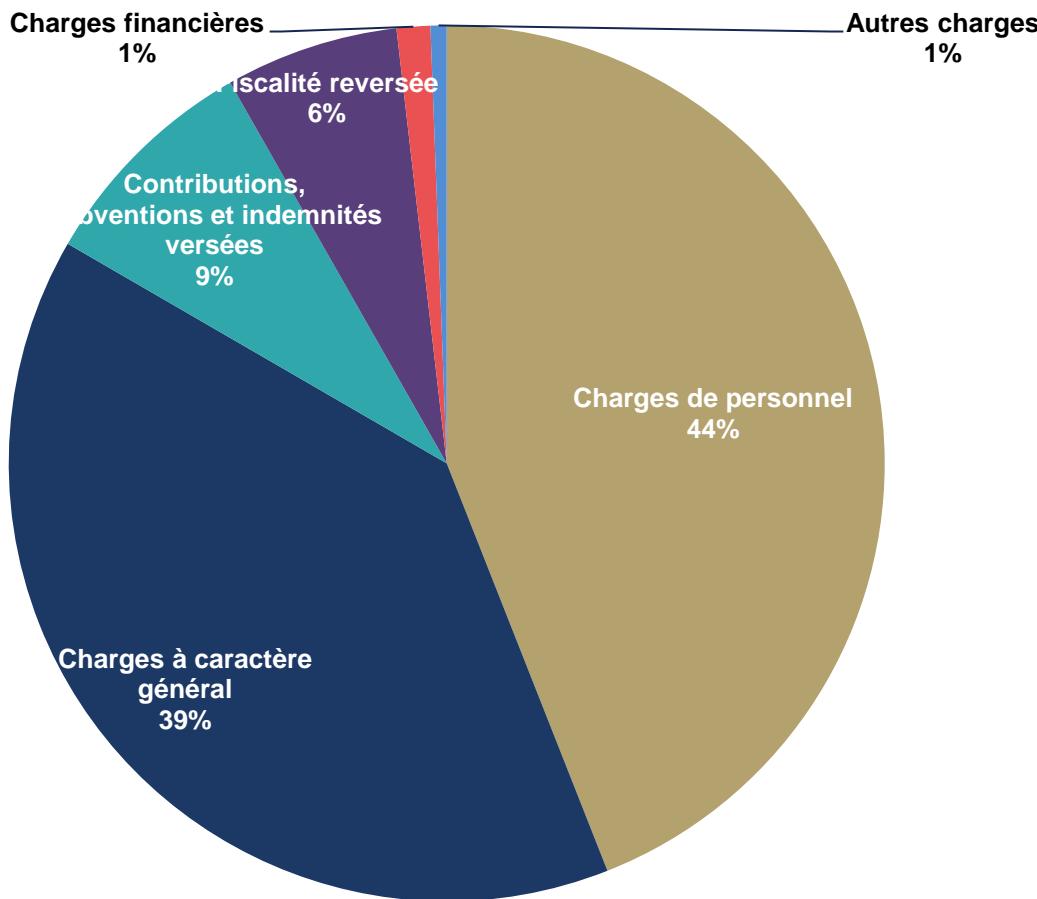
Les recettes réelles de fonctionnement en hausse de 6% sur la période

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



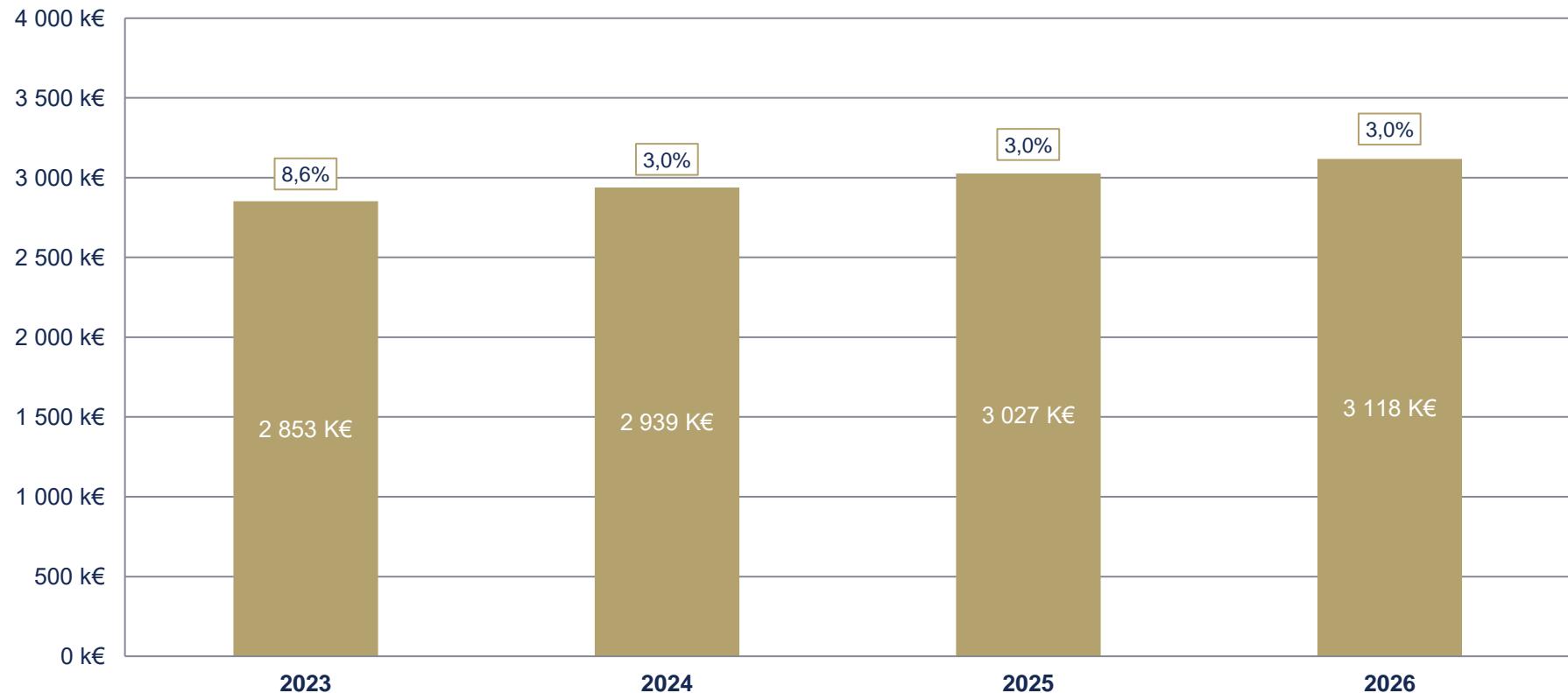
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2023



Les charges de personnel : un enjeu majeur

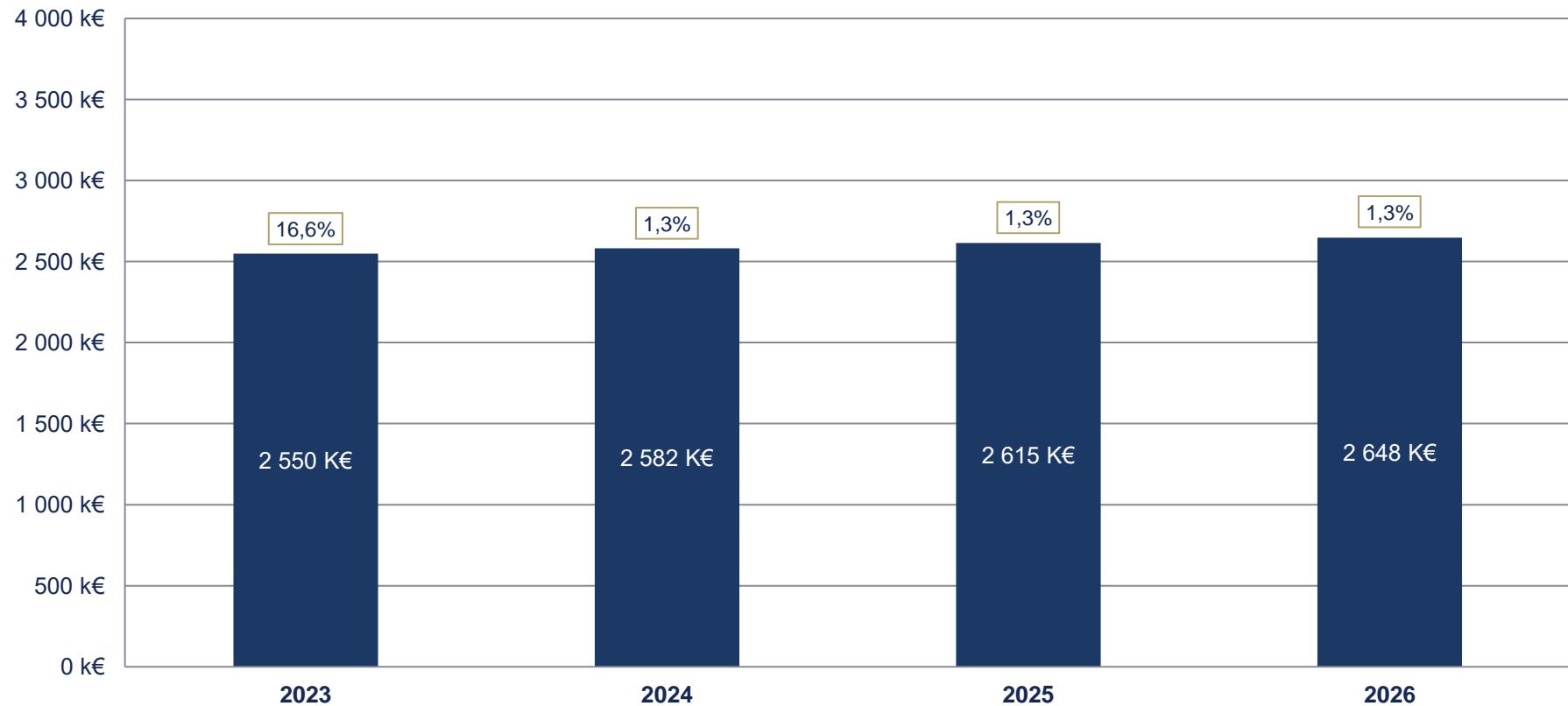
Évolution des charges de personnel



Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat de la prospective. Ce scénario retient une hypothèse d'environ 3% par an concernant le seul effet GVT (glissement vieillesse technicité).

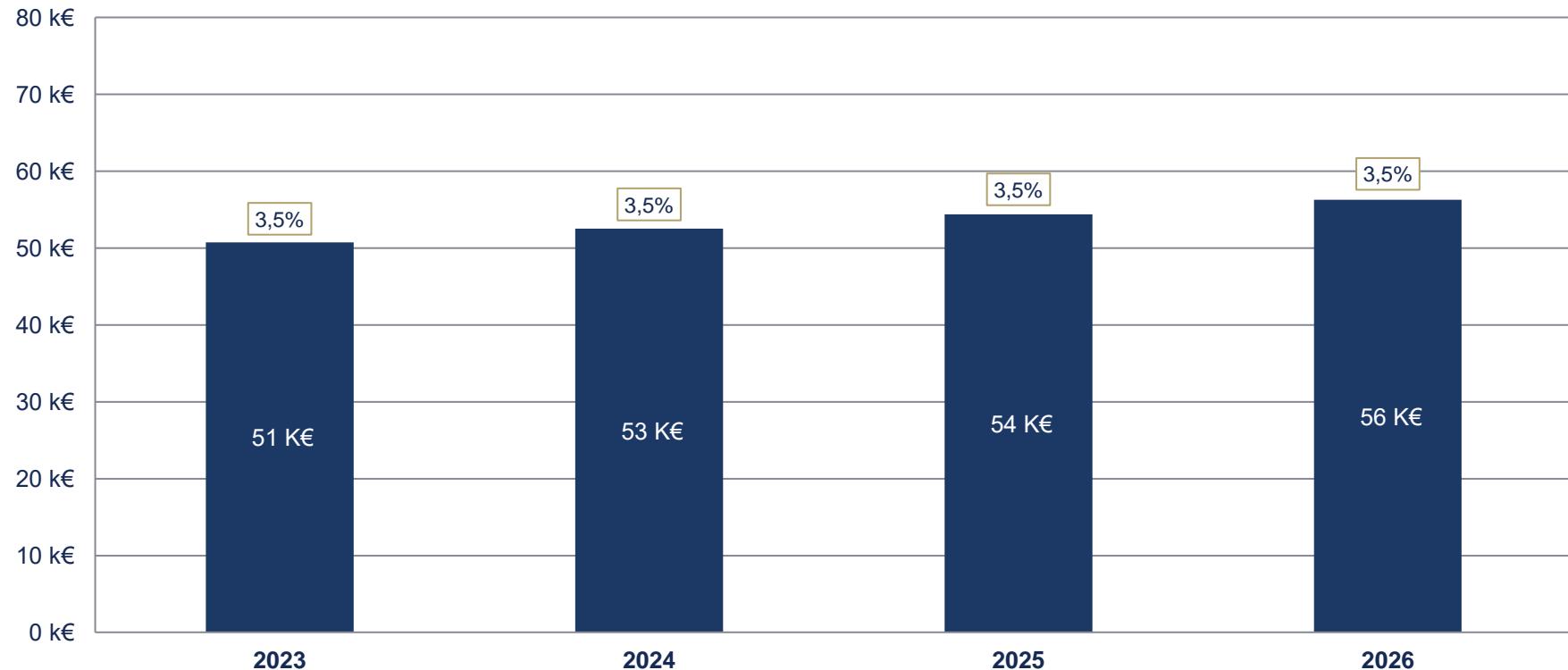
Les charges à caractère général pénalisées par l'inflation

Évolution des charges à caractère général



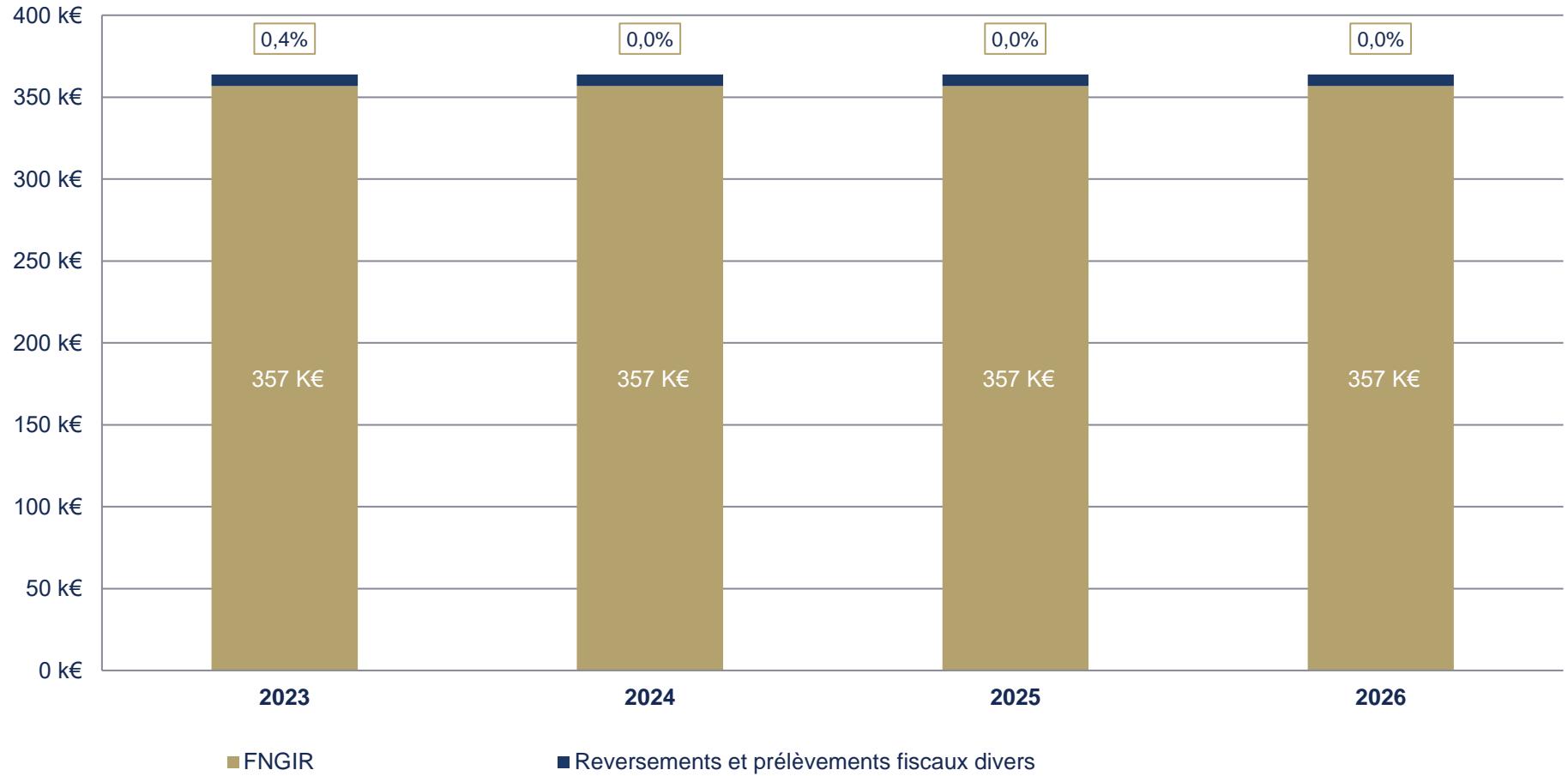
Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

La contribution au FPIC en hausse du fait notamment de la réforme des indicateurs

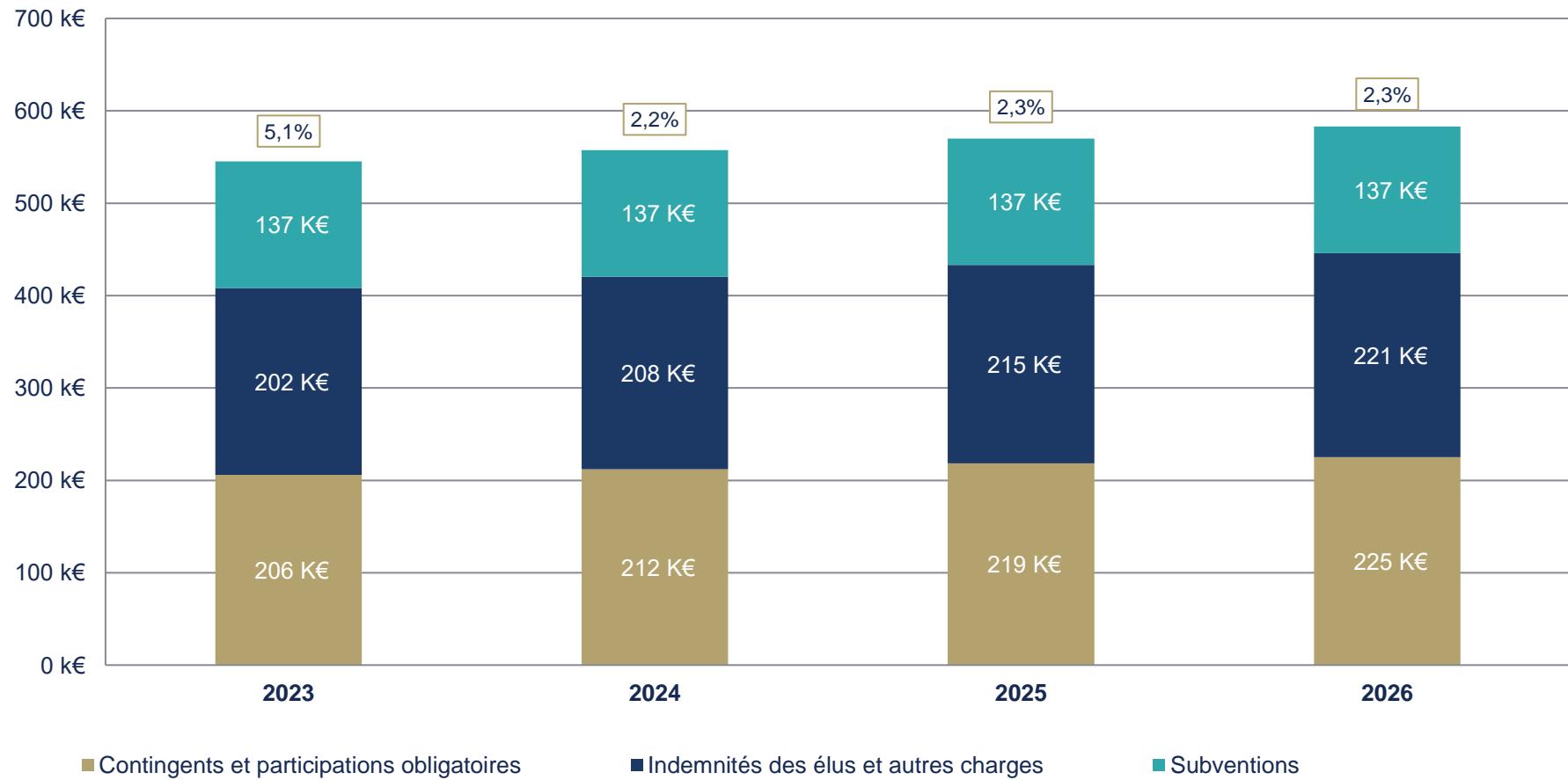


Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par hab. est supérieur à 90% du potentiel par hab. moyen national. Tout transfert de compétence susceptible d'augmenter le CIF de l'ensemble intercommunal viendrait réduire la contribution ou limiter son augmentation lors des années suivantes avec deux ans de décalage.

Un FNGIR figé depuis sa création

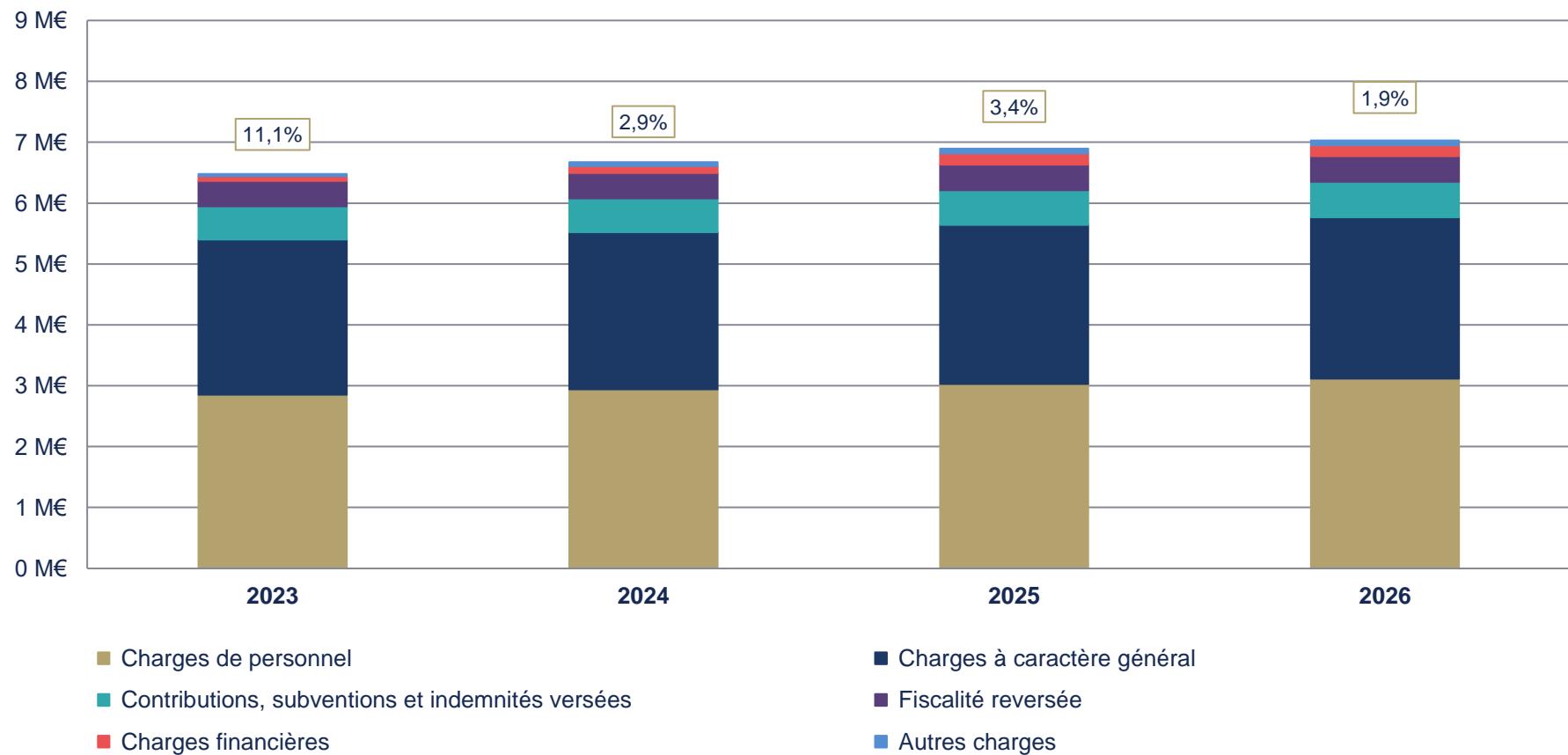


Les charges de gestion courante



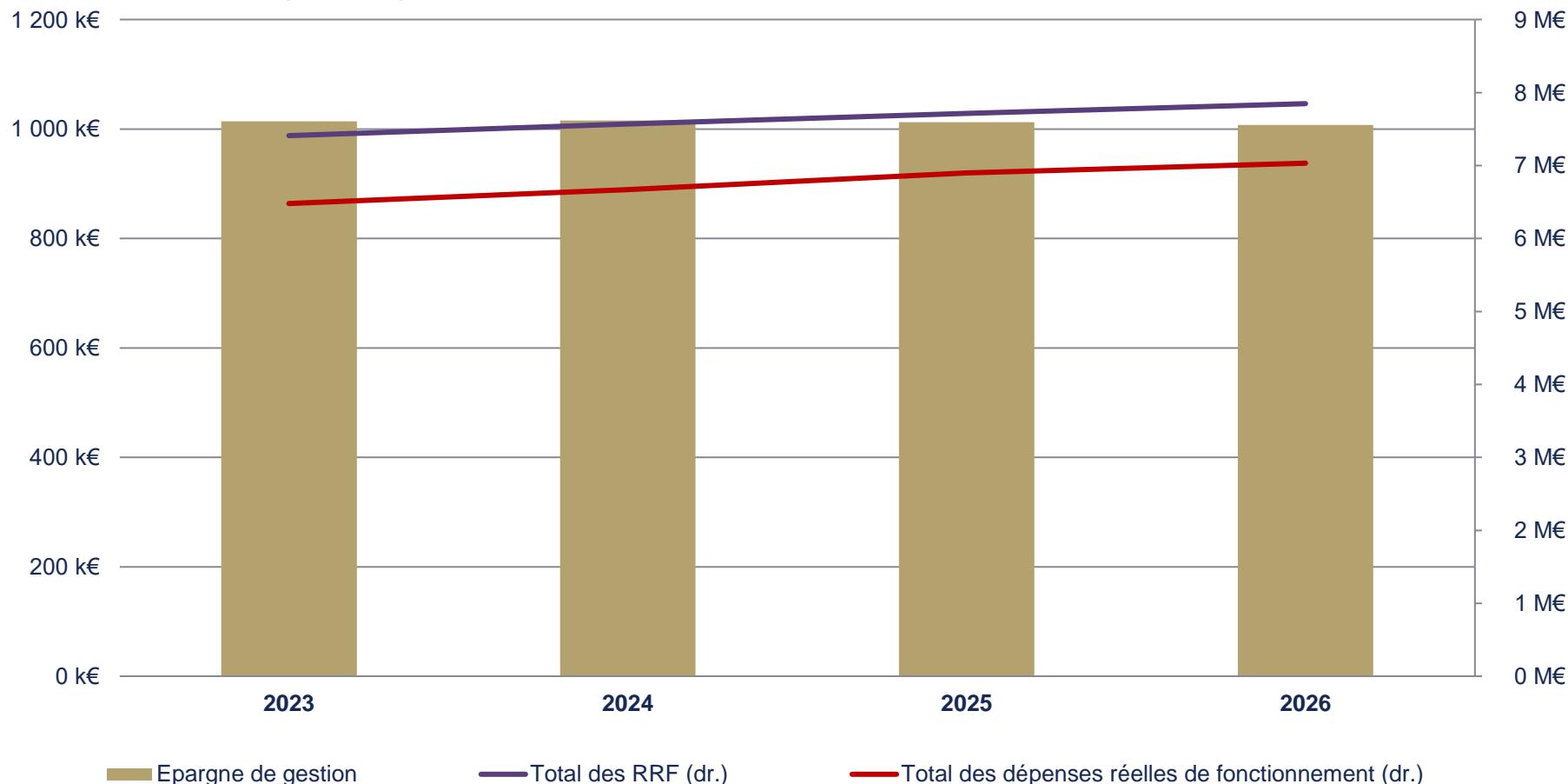
Les dépenses de fonctionnement en hausse de 8,48% sur la période

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de l'épargne de gestion



Sur la période, les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes. Cet écart de dynamique entraîne la dégradation de l'épargne de gestion mais qui reste modérée.

Comparaison données 2021 avec communes voisines

	Strate 5000- 10000	FRONTON	CASTELNAU	VILLEMUR	GRENADE
Produits de fonctionnement/hab	1 196	1 055	1 288	1 122	1 122
Charges de fonctionnement/hab	1 043	897	1 025	961	1 007
Charges de personnel/hab	553	361	567	449	576
Impôts/hab	501	447	460	548	447
Encours de la dette/hab	775	531	672	770	1 065
CAF nette du remboursement des emprunts	128	158	272	108	70
Dépenses d'investissement/hab	434	567	489	213	454
Taux Foncier bâti et produit/ hab	39.10 %	43.12 %	38.46 %	49.95 %	49.66 %
	1 245	937	1 748	924	875

Proposition d'investissements : 16.7 M€ de 2023 à 2026

Libellé	2023	2024	2025	2026
AXE 1 - programme 1 - Rénovation du bâti existant et aménagements en mobilier	740 800	480 000	480 000	480 000
AXE 1 - programme 6 – fin ADAP – PAVE & Vélo	150 000	150 000	150 000	150 000
AXE3 - programme 10 - Plan Local d'Urbanisme	23 000	0	0	0
AXE3 -programme 4 -Rénovation thermique EGP et aménagements	0	500 000	0	0
AXE 2 - programme 4 - Informatisation	61 088	50 000	50 000	50 000
AXE 3 - Programme 5 - Vidéoprotection	74 000	10 000	10 000	10 000
AXE 1 - programme 18 - maison médicale	0	500 000	500 000	0
AXE 1 - Petite Ville de Demain enveloppe	164 000	150 000	150 000	150 000
AXE 2 - programme 3 - BOURG CENTRE HALLE	100 000	0	0	0
AXE 3 - programme 4 - Curage Lac	350 000	0	0	0
AXE 3 - programme 3 - Fonds de concours voirie et autres	346 900	276 900	276 900	276 900
AXE 1 - programme 7 - installation d'un CMP	500 000	0	0	0
AXE 1 - programme 3 - Les prés de Matabiau - aménagements	339 612	0	500 000	1 500 000
AXE 1 - programme 17 - Mouvements fonciers	434 000	0	0	0
AXE 1 - programme 5 - Nouvelle école maternelle Joséphine Garrigues	1 000 000	3 000 000	1 000 000	0
AXE 2 - programme 2 - pôle seniors Ludothèque	200 000	0	0	0
AXE 1 - programme 10 - Reprise du synthétique Matrassou	0	300 000	0	0
AXE 2 - programme 1 - restauration de l'orgue	5 000			
AXE 1 - programme 16 - Rénovation salle Tissonnières	25 000	500 000	500 000	0
Total dépenses programme	4 513 400	5 916 900	3 616 900	2 616 900
Total recettes programme	2 175 849	1 720 064	2 736 423	1 109 131
Coût annuel	2 337 551	4 196 836	880 477	1 507 769

En prospective 2023-2026, sur la base des éléments de prospective en fonctionnement et sur le projet de PPI,

Le scénario avec les hypothèses suivantes....

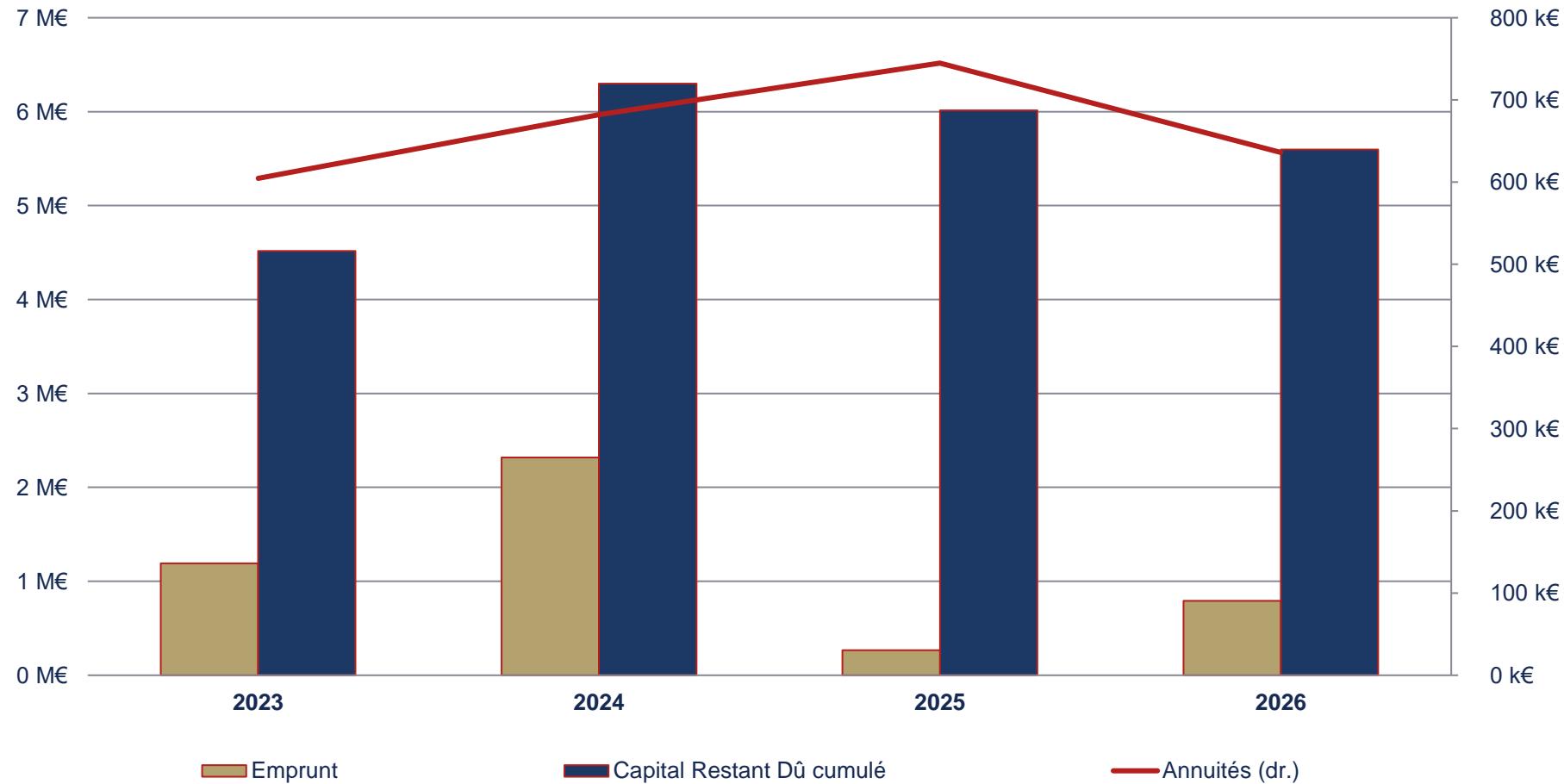
Un fonds de roulement fixé à 800K€ minimum

La collectivité utilise environ 2,27M€ d'excédents entre 2023 et 2026 afin de financer le solde de sa section d'investissement, puis stabilise le fonds de roulement aux alentours de 800K€ afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.

	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement - Début d'exercice	3 072 570	2 000 000	800 000	800 000
Résultat de l'exercice	- 1 072 570	- 1 200 000	0	0
Fonds de roulement - Fin d'exercice	2 000 000	800 000	800 000	800 000

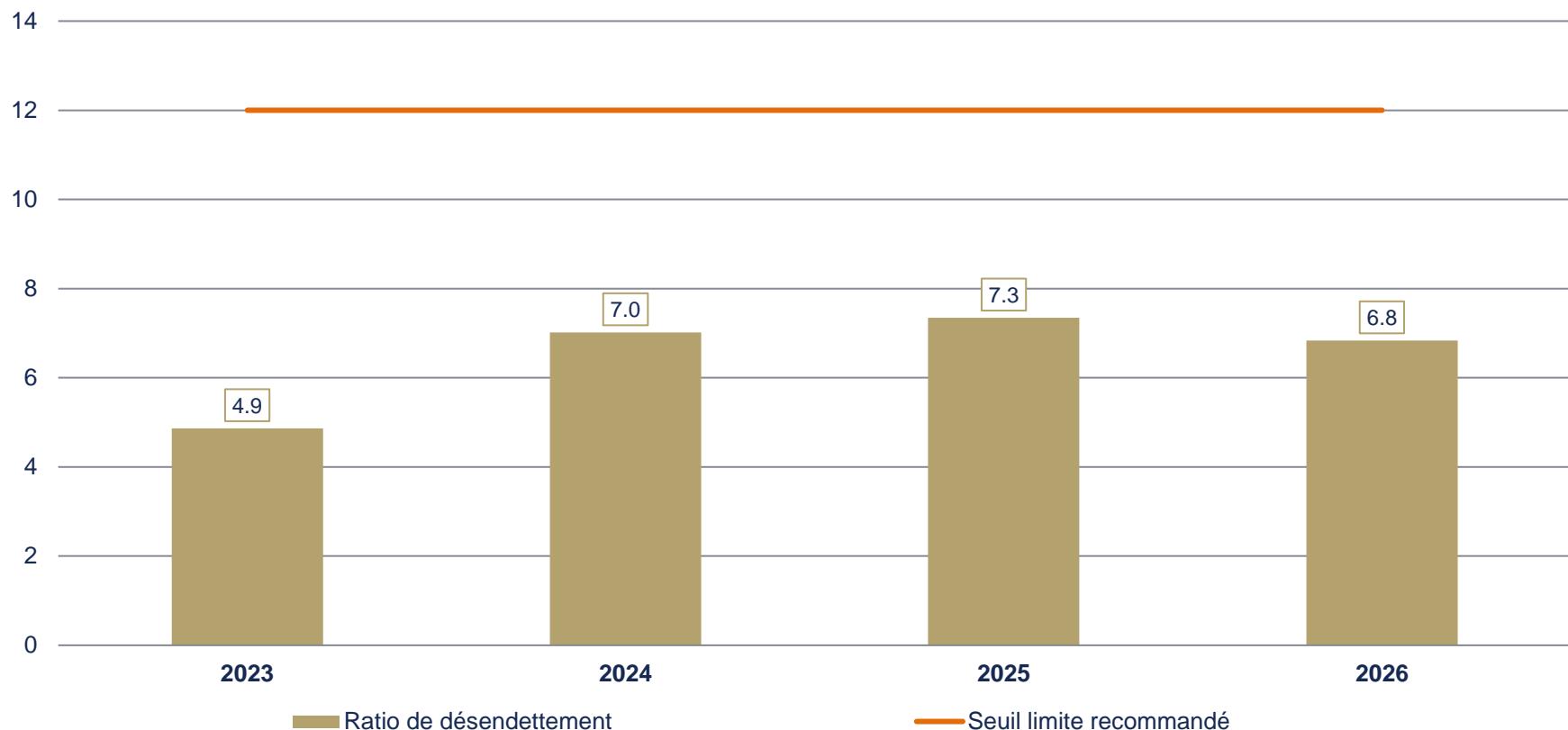
Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité. Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

Un besoin de financement de 4,6M€ pour financer l'ensemble du PPI



Un ratio de désendettement en dessous du seuil limité fixé à 12 ans

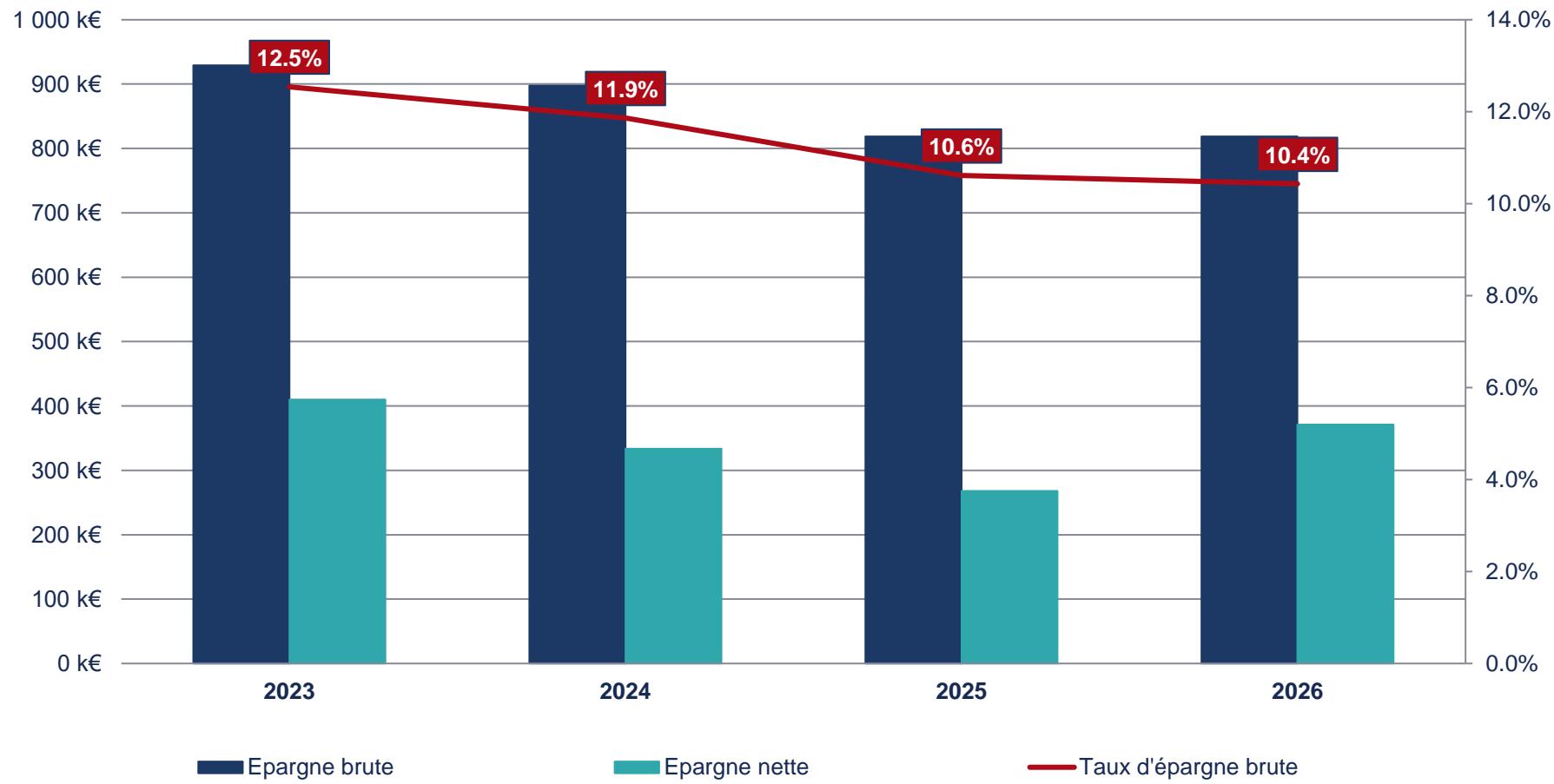
Le ratio de désendettement (en années)



.....bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



Les sources de financement de l'investissement

Tableau des sources de financement de l'investissement

	2023	2024	2025	2026	Part du total
Epargne nette	409 880	333 808	268 103	371 210	7,6%
FCTVA	616 542	713 164	914 523	537 231	15,3%
Taxe d'aménagement	280 000	280 000	280 000	280 000	6,2%
Autres recettes	- 280 000	- 280 000	- 280 000	- 280 000	-6,2%
Utilisation des excédents	1 072 570	1 200 000	0	0	12,5%
Ressources propres	2 658 992	2 806 972	1 742 626	1 468 441	47,7%
Subventions	1 559 307	1 006 900	1 821 900	571 900	27,2%
Emprunts	1 190 101	2 318 027	267 373	791 561	25,1%
Resources externes	2 749 408	3 324 927	2 089 273	1 363 461	52,3%
Dépenses d'investissement	5 128 400	5 851 900	3 551 900	2 551 900	

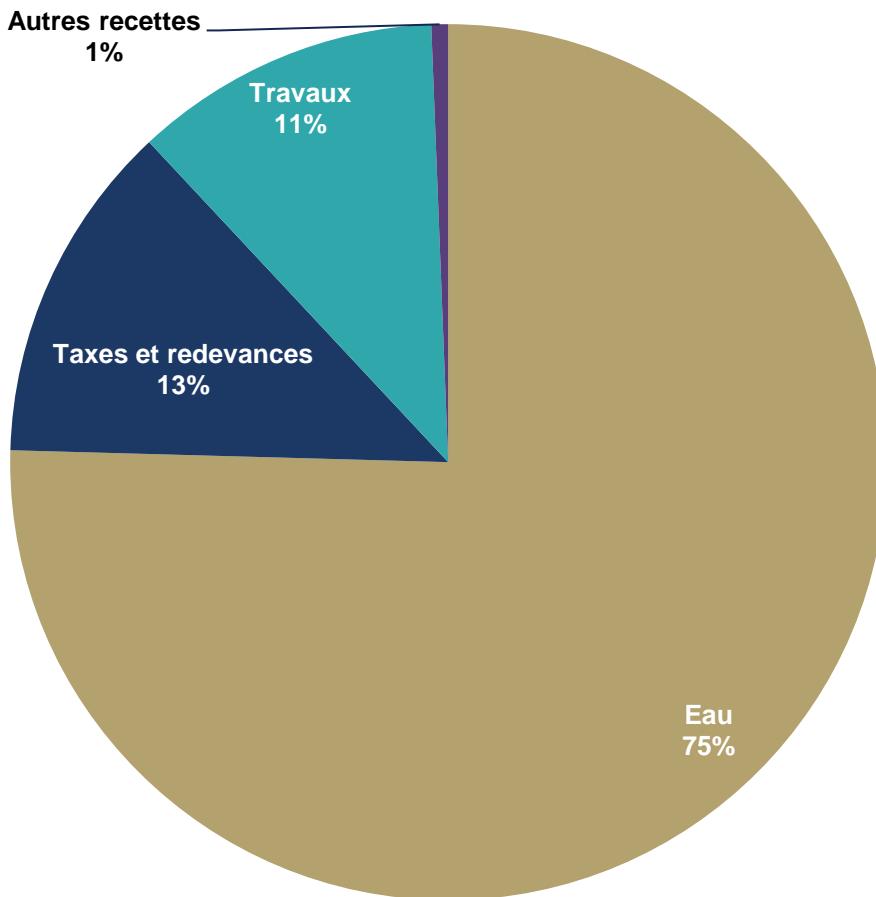
Budget eau

Résultats prévisionnels 2022

Fonctionnement	
Dépenses	676 686.82
Recettes	802 267.04
Report	0.00
Résultat	+ 125 580.22
Investissement	
Dépenses	532 996.78
Recettes	356 358.60
Résultat 2022	- 176 638.18
Report 2021	- 89 153.60
Résultat cumulé 2022	- 265 791.78

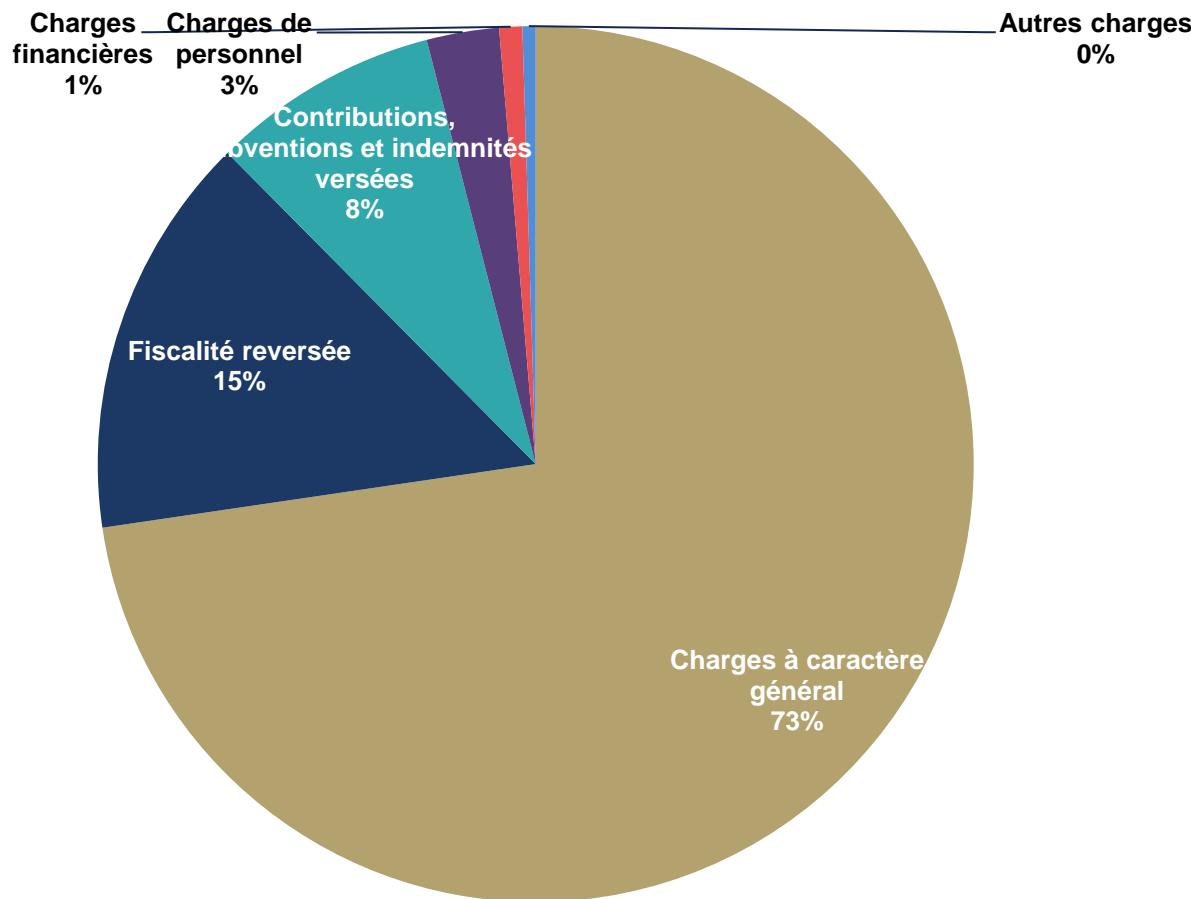
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023



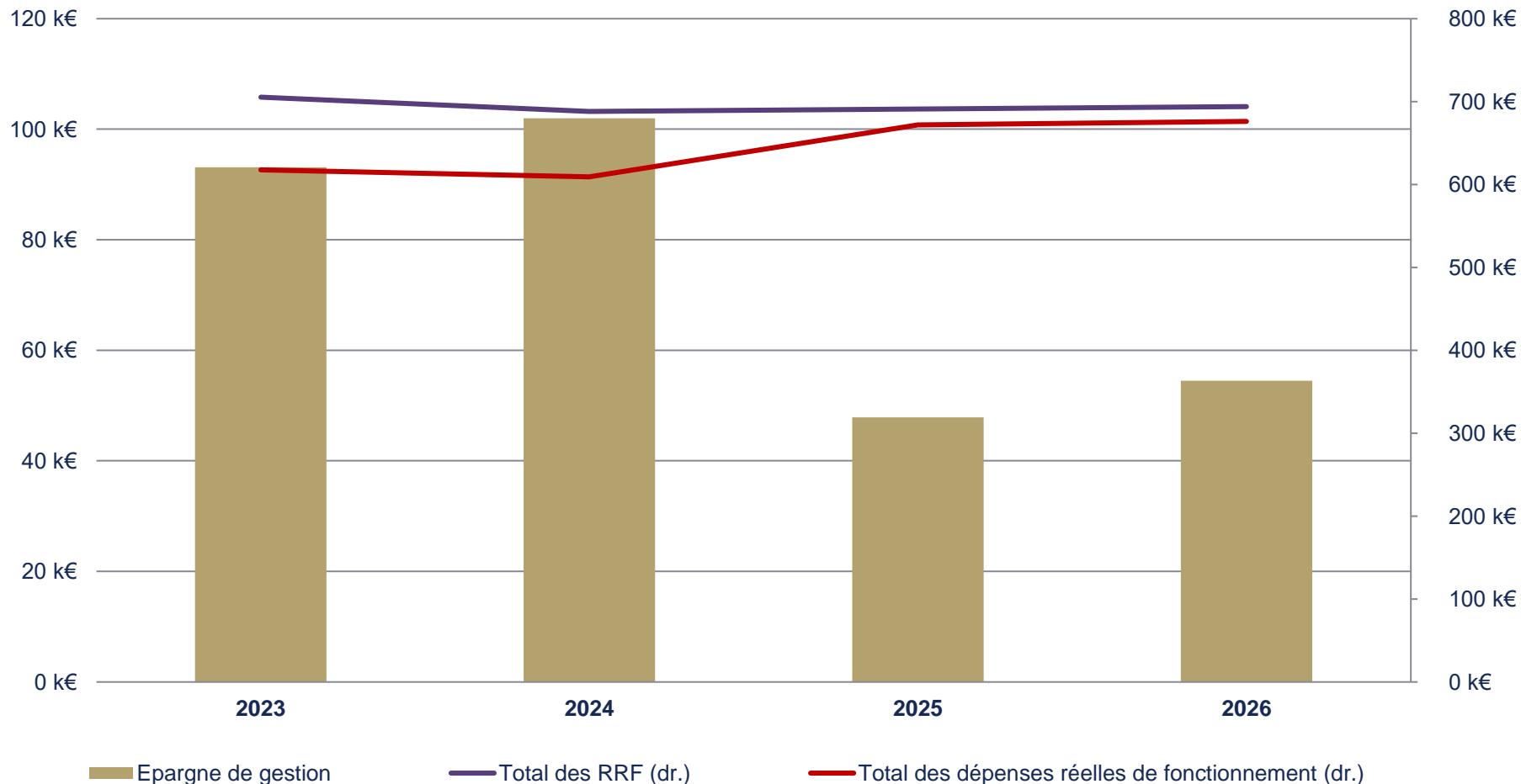
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2023



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

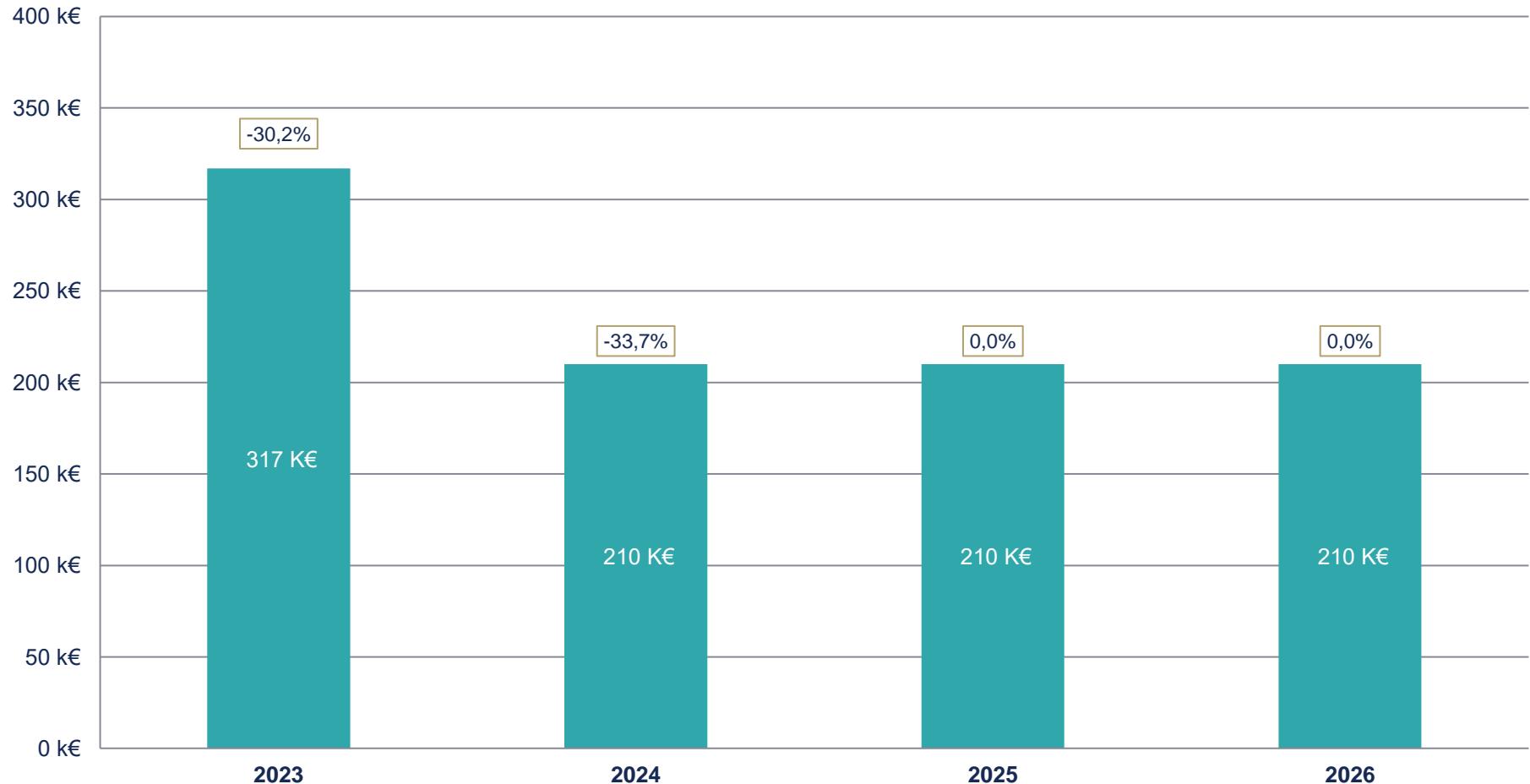
Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau



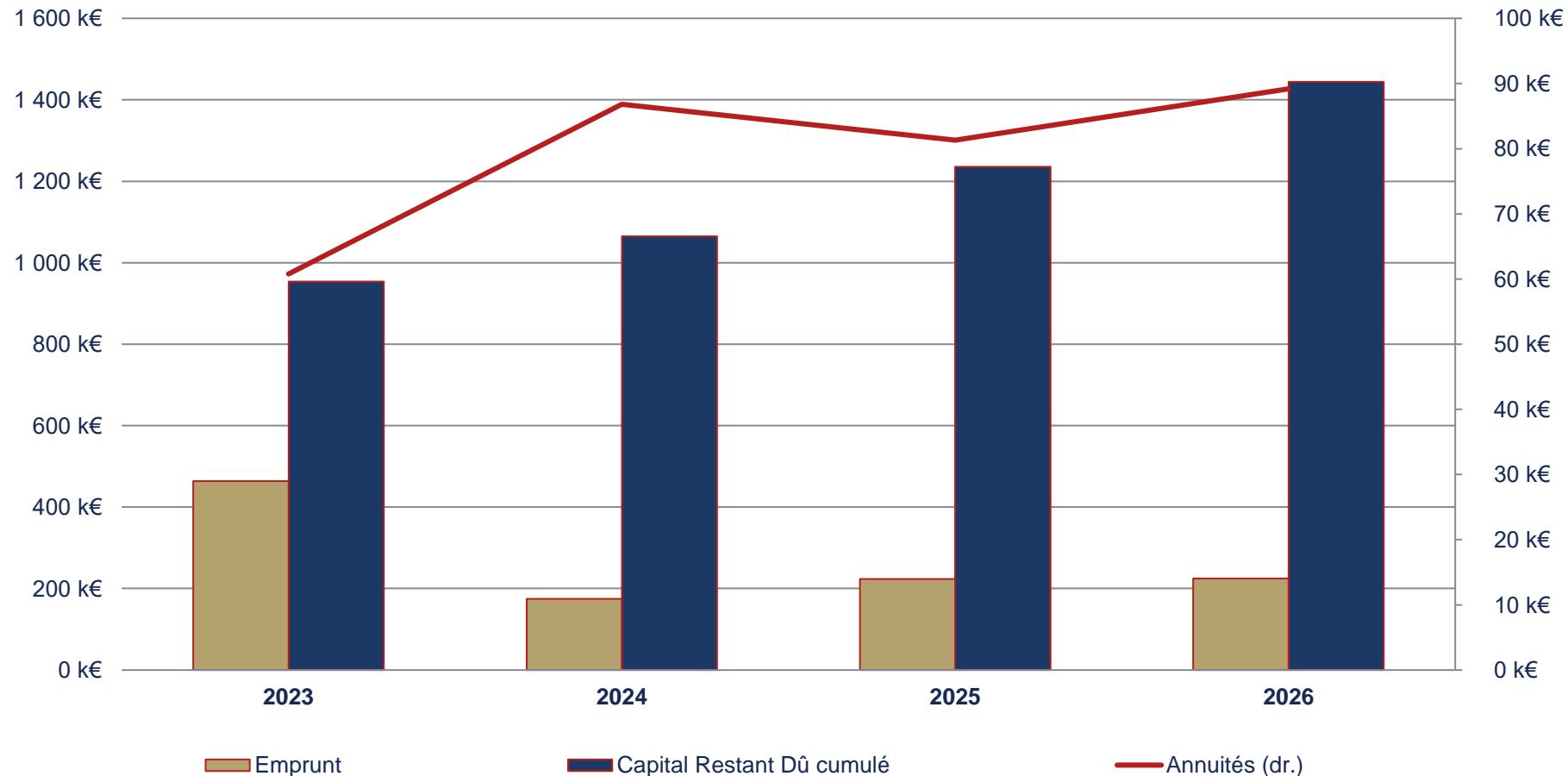
Le PPI: 1M€ de 2023 à 2026

Libellé	2023	2024	2025	2026
2021 - achat annuel compteurs d'eau	10 000	10 000	10 000	10 000
2022 -maillage secteurs haut et bas	15 900	0	0	0
2022 - Provision travaux selon schéma	200 000	200 000	200 000	200 000
2022 - travaux route de Toulouse	9 300			
2023 - impasse de l'Abbé Arnoult	81 700	0	0	
Total dépenses programme	316 900	210 000	210 000	210 000
Total recettes programme	70 815	30 000	30 000	30 000
Coût annuel	246 085	180 000	180 000	180 000

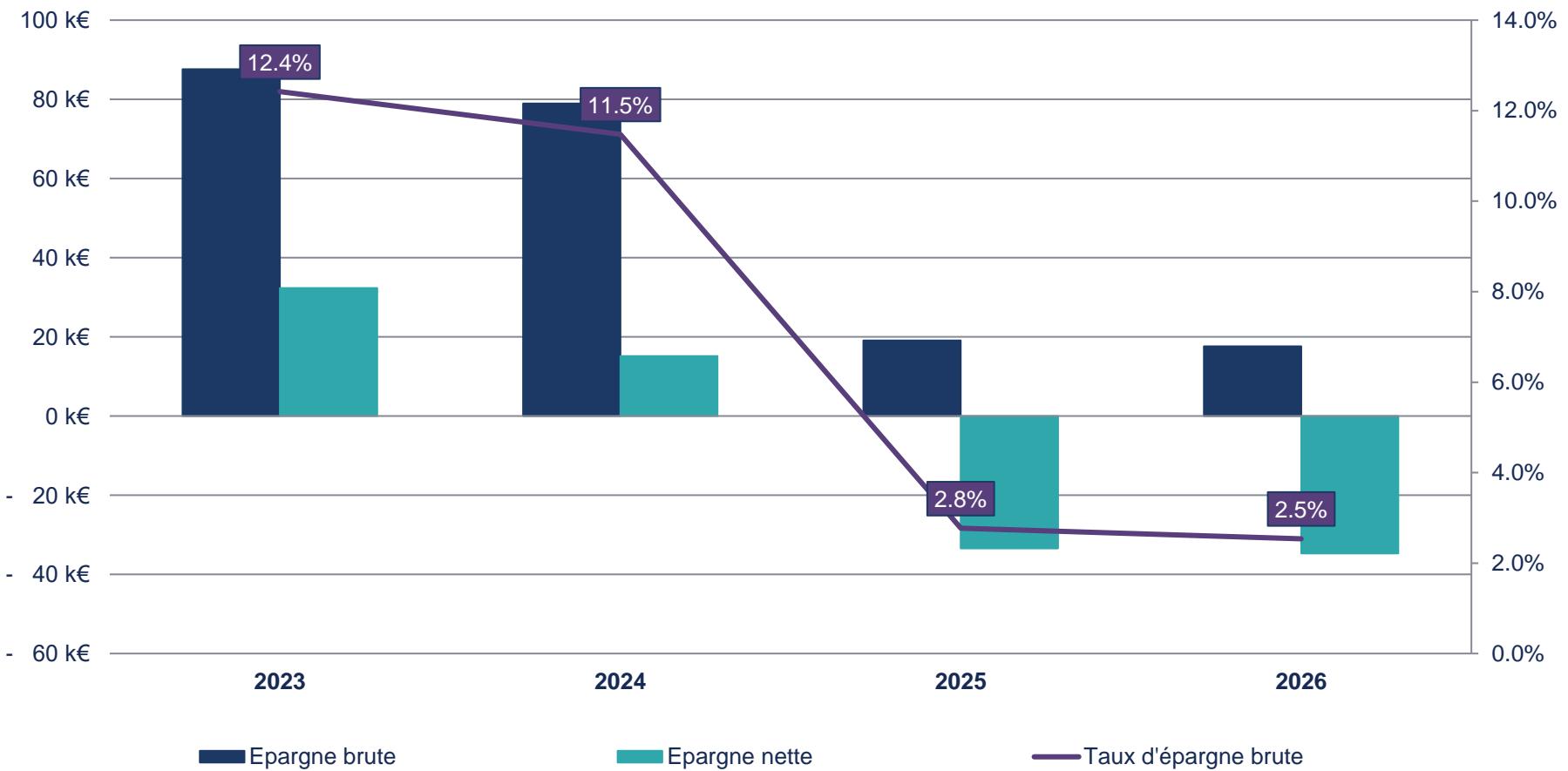
Les dépenses d'équipement: 947K€ sur la période



Un besoin d'emprunt qui s'élève à 1,1M€...



...et une épargne nette négative dès 2025 ...



... donc une indispensable attitude de prudence :

Une obligation de frein dans les investissements lourds prévus le temps de reconstituer l'épargne

=

Le cycle des investissements

Tarifs

	2022		2023	
	m3	Pour 120 m3	m3	Pour 120 m3
Prix	1.60	192.00	1.61	193.20
Redevance fixe annuelle	60.00	60.00	61.00	61.00
Coût pour 120 m3		252.00		254.20
Augmentation pour 120 m3				2.20 €/an

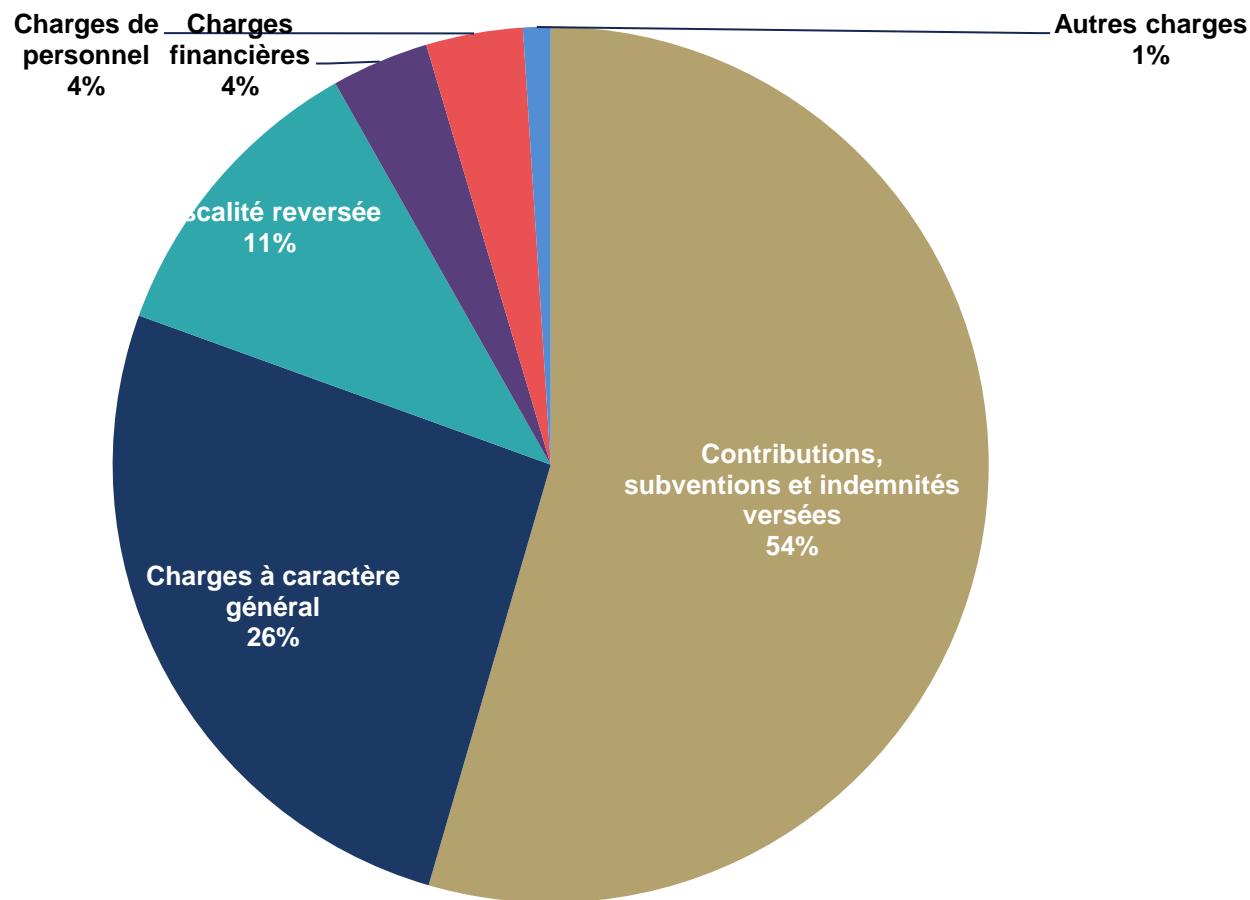
Budget assainissement collectif

Résultats prévisionnels 2022

Fonctionnement	
Dépenses	660 137.52
Recettes	770 019.64
Report	+ 7 187.17
Résultat	+ 117 069.29
Investissement	
Dépenses	891 254.24
Recettes	257 834.79
Résultat 2022	- 633 419.45
Report 2021	+ 484 541.58
Résultat cumulé 2022	- 148 877.87

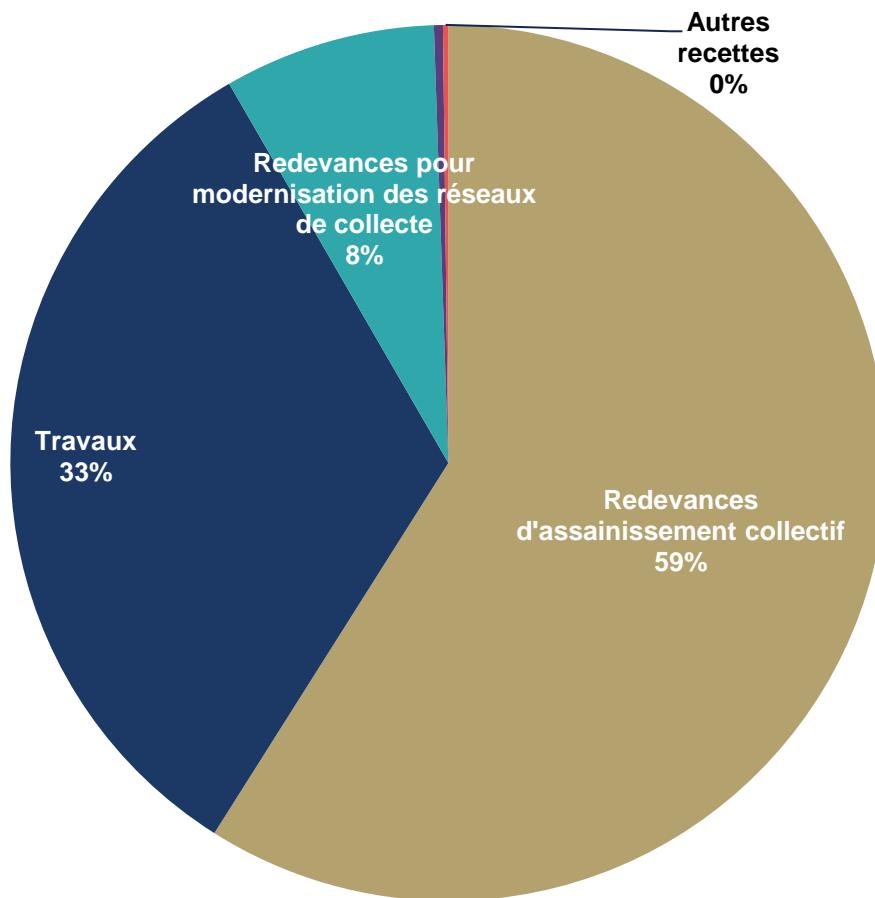
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2023



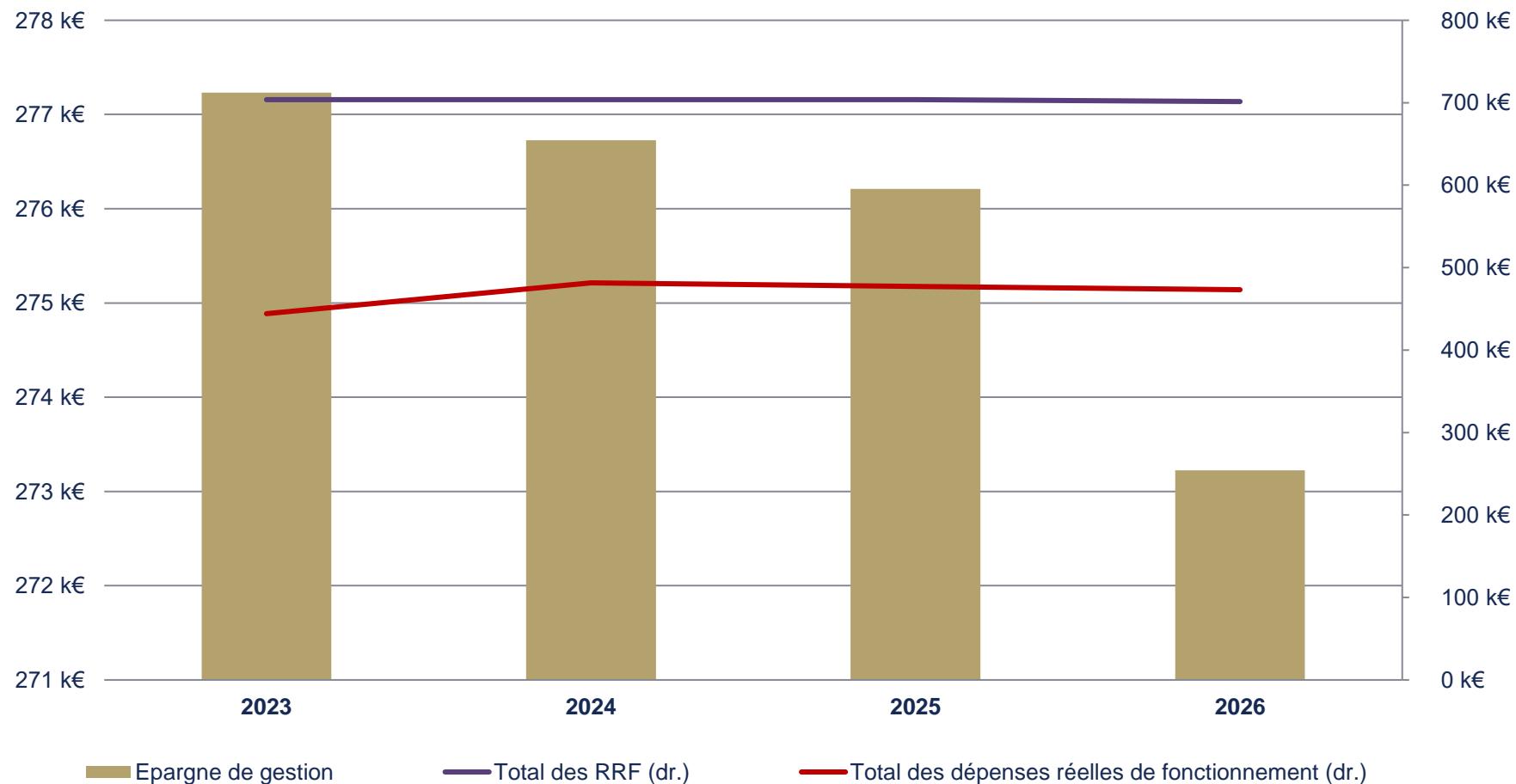
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau



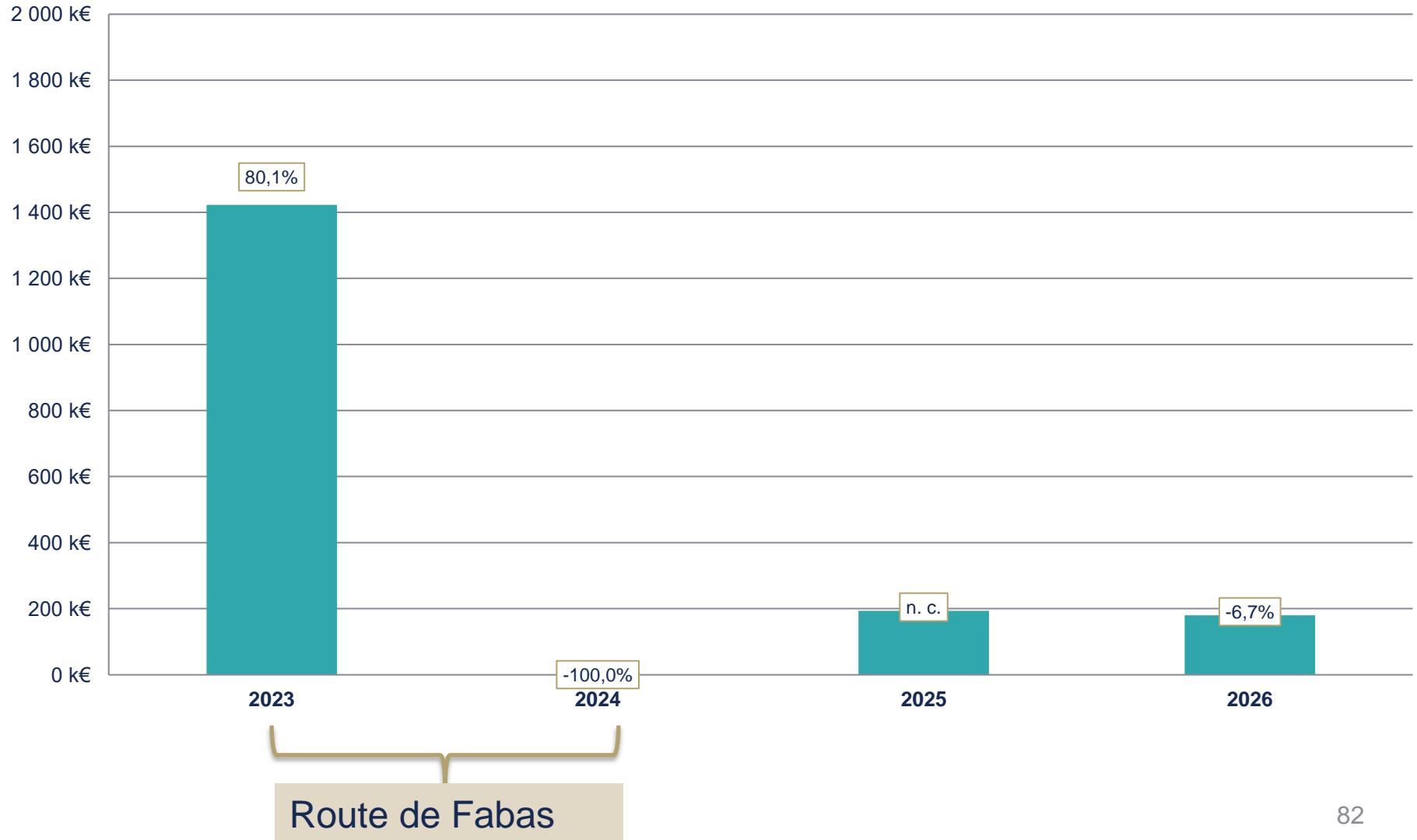
Le PPI: 1.7 M€ de 2023 à 2026

Libellé	2023	2024	2025	2026
2021 - Diagnostic eaux parasites et travaux	50 000			
2021-2022 - postes de relèvement	276 000	0		
2022 - extension route de Castelnau	37 798			
Pompe poste provision annuelle remplacement	7 000			
Année 2022 - Route de Fabas gravitaire 1ère partie - scénario2-2a	928 000	0		
Année 2023 - route de Toulouse-scénario 5	123 493			
Année 2024 - Sautic et le Buguet		0	193 000	0
Année 2021 - ZAD Dourdenne vers extension future-scénario11	0	0	0	180 000
Total dépenses programme	1 422 291	0	193 000	180 000
Total recettes programme	283 524	318 313	10 000	68 660
Coût annuel	1 138 767	- 318 313	183 000	111 340

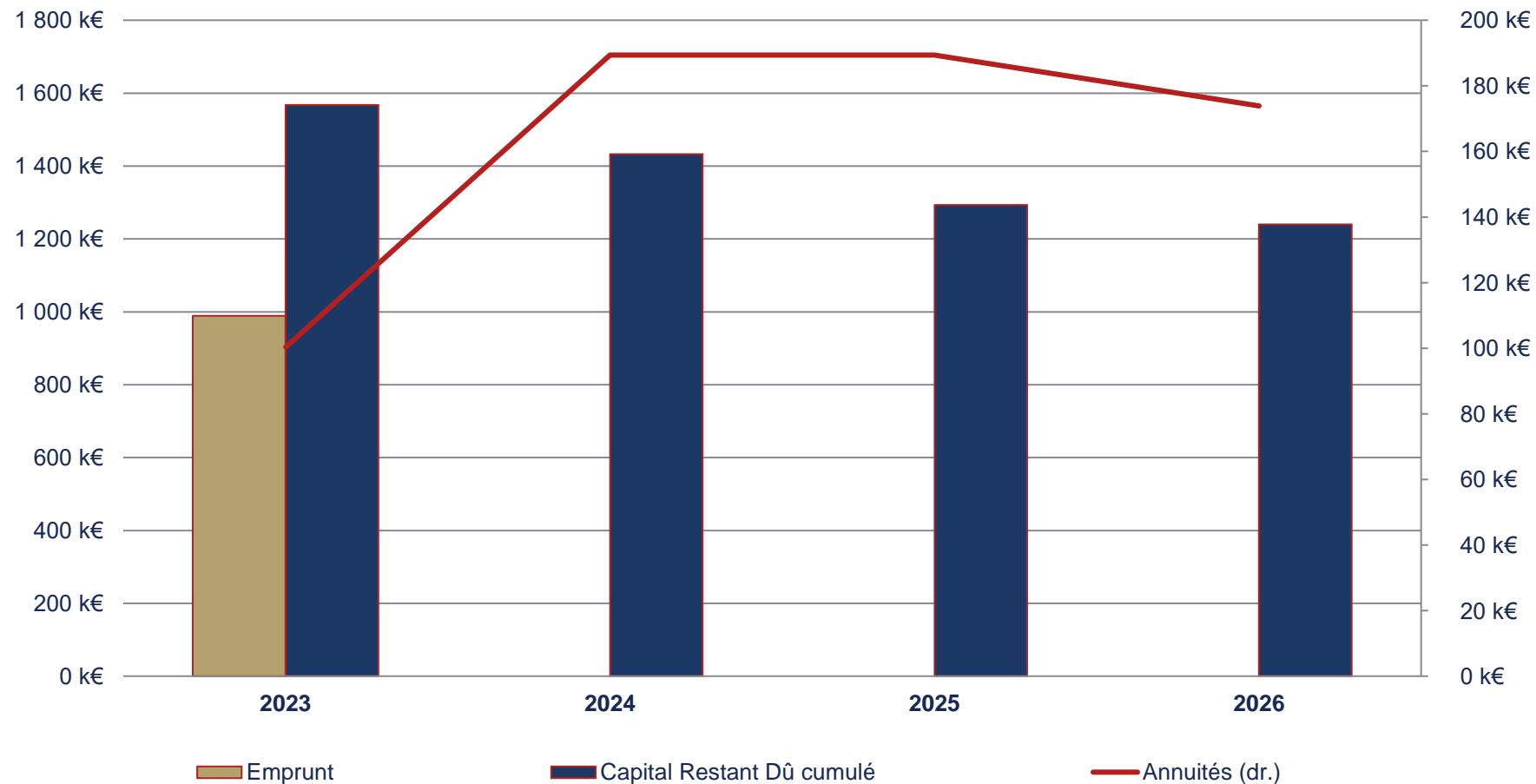


Route de Fabas

Les dépenses d'équipement: 1,8M€ sur la période

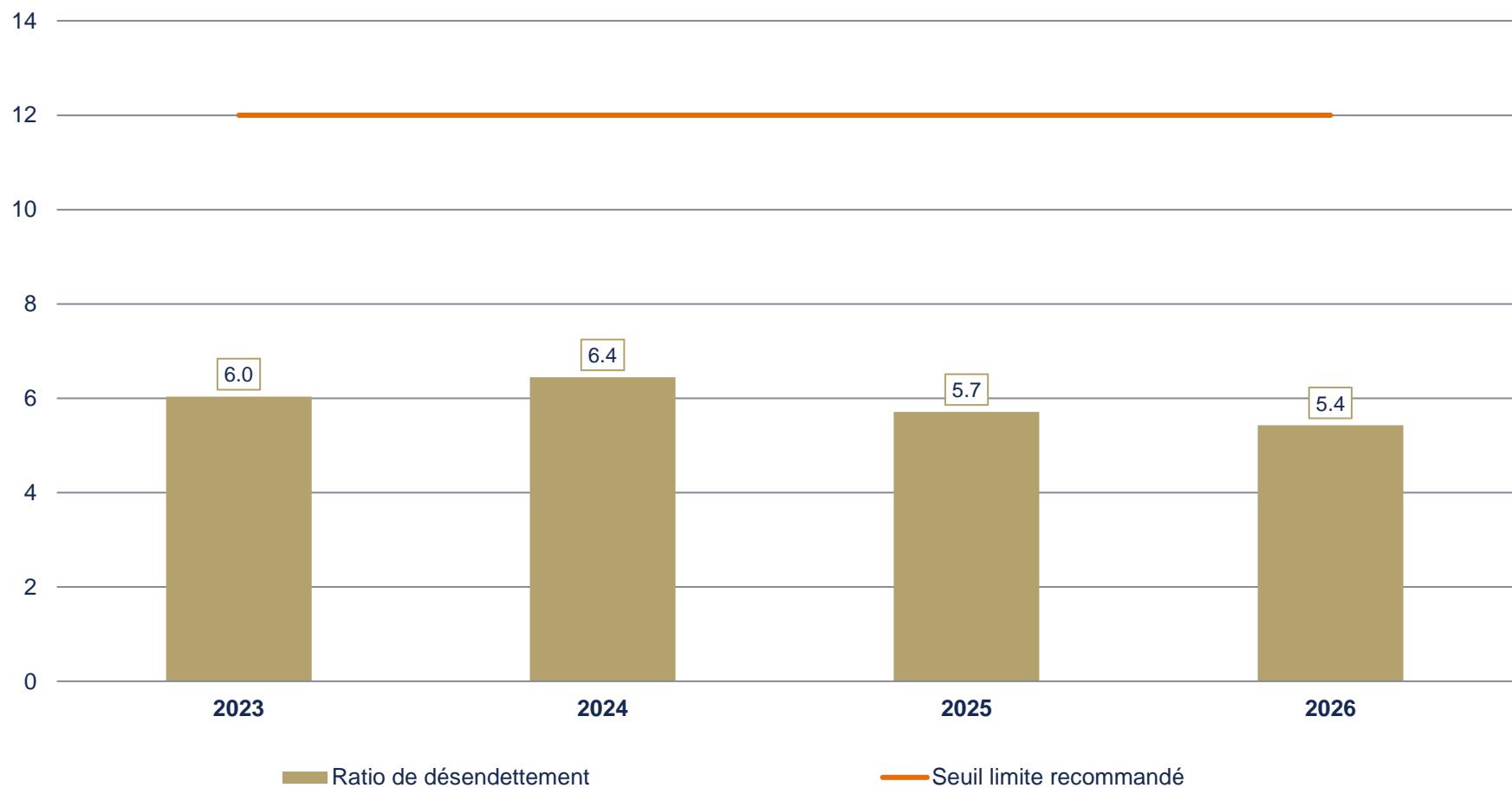


La dette et le recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement (en années)



Les sources de financement de l'investissement

	2023	2024	2025	2026	Part du total
Epargne nette	176 830	87 367	86 848	99 328	20,2%
FCTVA	129 524	233 313	0	31 660	17,7%
Utilisation des excédents	0	0	96 152	12 012	4,9%
Ressources propres	306 354	320 679	183 000	142 999	42,8%
Subventions	154 000	85 000	10 000	37 000	12,8%
Emprunts	989 095	0	0	0	44,4%
Resources externes	1 143 095	85 000	10 000	37 000	57,2%
Dépenses d'investissement	1 422 291	0	193 000	180 000	

L'évolution du fonds de roulement

	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement - Début d'exercice	- 27 158	0	405 681	309 529
Résultat de l'exercice	27 158	405 680	- 96 152	- 12 012
Fonds de roulement - Fin d'exercice	0	405 681	309 529	297 517

Tarifs

	2022		2023	
	m3	Pour 120 m3	m3	Pour 120 m3
Prix	1.61	193.20	1.62	194.40
Redevance fixe annuelle	60.00	60.00	61.00	61.00
Coût pour 120 m3		253.20		255.40
Augmentation pour 120 m3				2.20 €/an

Comparaison des principaux indicateurs à horizon 2026

	Budget principal	Budget eau	Budget assainissement
Epargne brute	819K€	18 K€	228 K€
Taux d'épargne brute	10,43%	2,54%	32,56%
Epargne nette	371K€	-35 K€	99 K€
Emprunt 2023-2026	4,6 M€	1,1M€	989 K€
PPI 2023-2026	17 M€	947K€	1,8 M€
Ratio de désendettement	6,84 ans	81,97 ans	5,42 ans
CRD au 31/12	5,6 M€	1,4 M€	1,2 M€
Fonds de roulement au 31/12	800K€	0€	297 K€

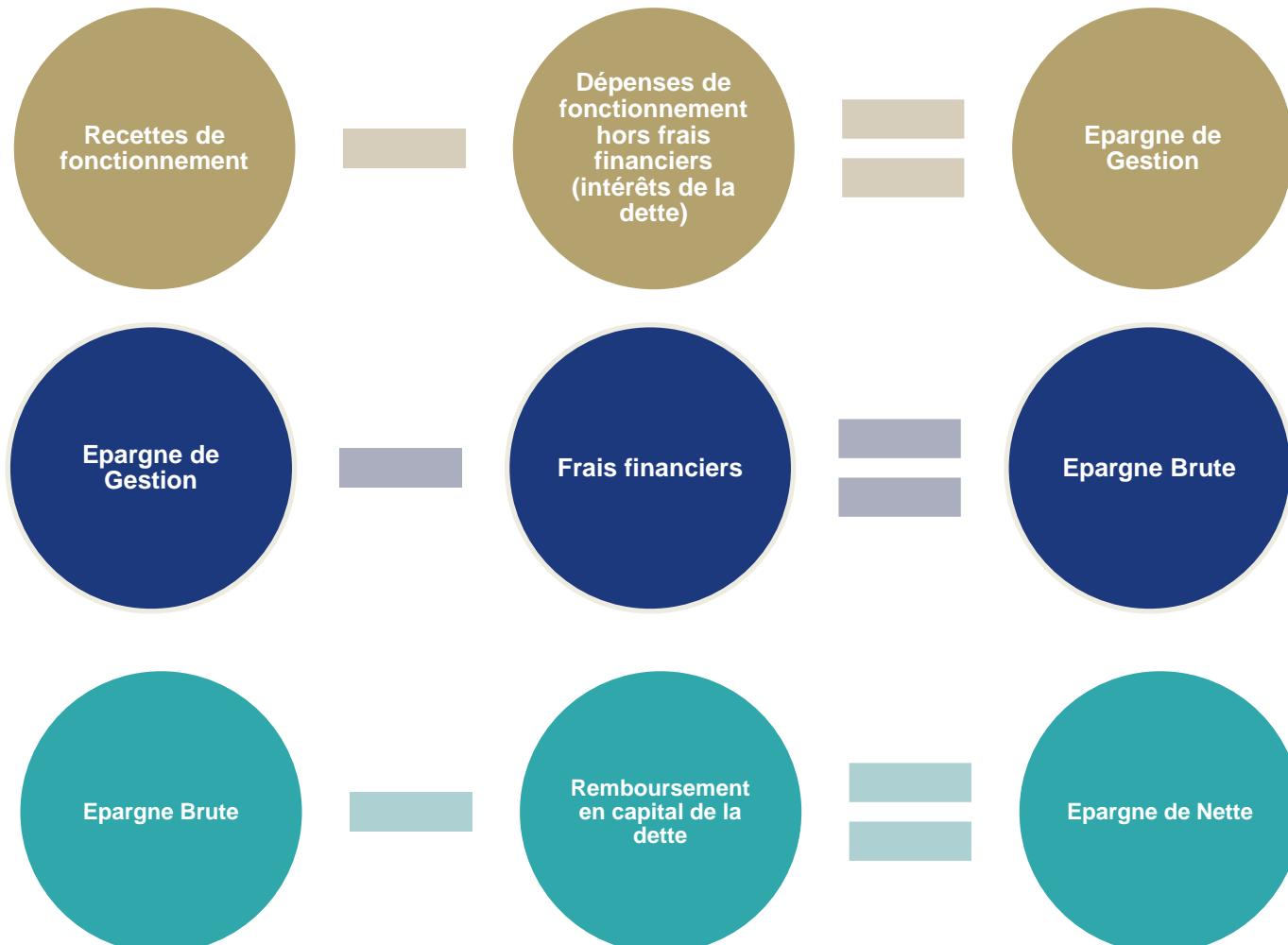
Budget photovoltaïque

Les résultats prévisionnels 2022 et projection 2023

Fonctionnement	CA 2022	PROJECTION 2023
Dépenses	16 058.98	27 375
Recettes	25 514.34	27 375
Report	0.00	
Résultat	+ 9 455.39	
Investissement	CA 2022	PROJECTION 2023
Dépenses	15 375.00	48 899
Recettes	25 534.56	48 899
Résultat 2022	+ 10 159.56	
Report 2021	+ 24 069.58	
Résultat cumulé 2022	+ 34 229.14	

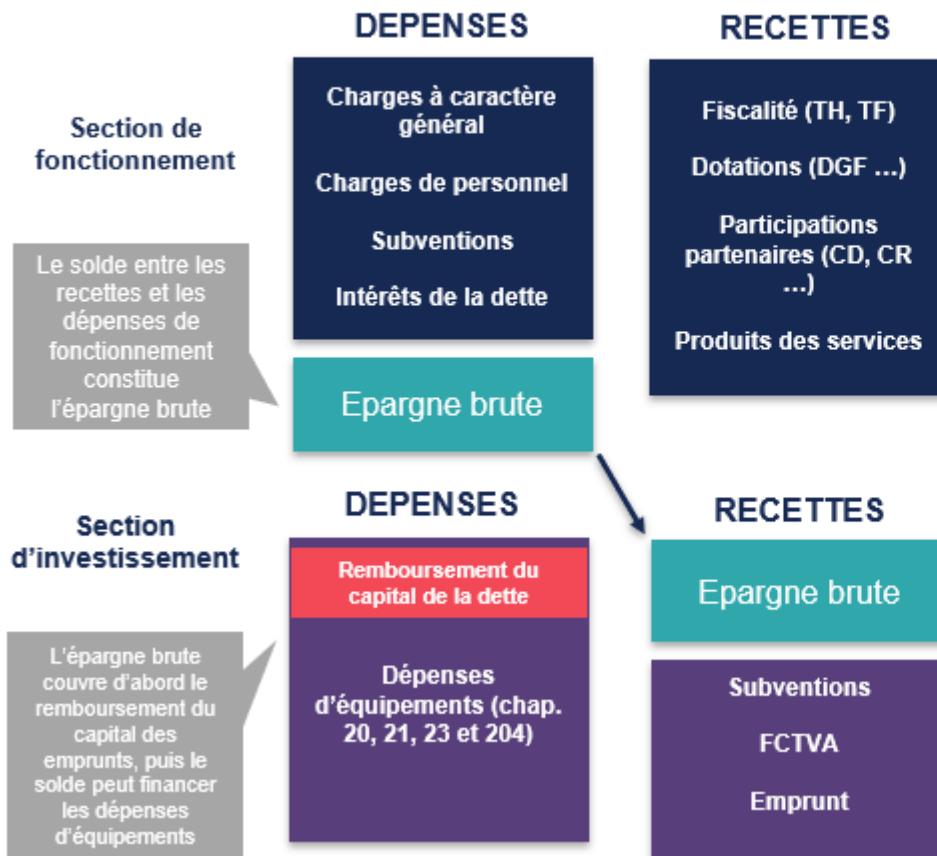
Le disponible en travaux, fruit de la production d'énergie s'élève à 43 684 €

Zoom sur les épargnes



Les règles d'équilibre budgétaire

Les règles d'équilibre des comptes des communes



Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- Section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- **Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette**, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
 - Une **baisse de la capacité de financement** des prochaines dépenses d'équipement.
 - La nécessité de recourir **aux autres ressources propres** (FCTVA, Taxe d'urbanisme, Cessions d'immobilisations...) pour couvrir le remboursement de la dette.

Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

- **Epargne brute** : **recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement.** C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).
- **Taux d'épargne brute** : **épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %.** Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 10% est satisfaisant. En moyenne en 2018, selon l'Observatoire des finances locales 2019, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,3%
- **Epargne nette** : **Epargne brute – le remboursement en capital de la dette.** L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).
- **Capacité de désendettement** : **encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute.** Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.
- **Niveau du fonds de roulement fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année)** : **(fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice),** l'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.